

ESAT Arc en Ciel

Projet d'établissement 2019 à 2023



Démarche d'élaboration du projet d'établissement

Ce projet a été élaboré collectivement de façon participative de février 2018 à mars 2019.

Il s'est appuyé sur le projet associatif, des RBPP de l'ANESM, les évaluations externes et les documents internes aux différents ateliers de l'ESAT Arc En Ciel.

Il a été travaillé avec un groupe projet permanent représentatif des différents sites et fonctions et comprenant 4 responsables d'ateliers, 1 correspondant d'atelier, 1 assistante administrative, 1 agent de service, animé par 1 cheffe de service.

Des après-midis de travail ciblés sur 5 thématiques spécifiques



Ce groupe-projet permanent a été élargi à 6 autres représentants intéressés sur les différents sites. Les productions de ces « groupes projet » élargis ont été diffusées à tous les salariés en amont des 4 réunions institutionnelles rassemblant chaque trimestre tous les services, pour permettre aux professionnels de réagir, d'amender et de s'approprier le projet élaboré.

L'ensemble de la démarche a été accompagné par un consultant (Institut Meslay) et animé par le directeur et les membres de l'équipe de cadres de l'ESAT Arc En Ciel.

Le recueil de la parole des bénéficiaires pour nourrir cette réflexion, a été réalisé au cours de réunions mensuelles successives des délégués d'ateliers, après une réunion initiale du CVS en juin 2018, et de temps collectifs de parole, d'analyse et de mise en forme, animés par les correspondants d'ateliers.

Le CVS a été consulté sur ce projet le 23/09/2019.

Enfin, le Conseil d'administration a validé ce projet d'établissement le 20/01/2020.

Ce projet d'établissement existe dans cette version complète et sera adapté par la suite, plus aisément diffusable vers les personnes en situation de handicap.

SOMMAIRE



Mission de l'ESAT

5



Aide par le Travail

15



En chemin avec l'ESAT

25



Insertion Inclusion

36



Santé Vieillessement

40



Affectivité Sexualité Parentalité

46



Communication Collaborations Partenariats

50



Place des familles

55

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation Sociale et Médico-Sociale

APAHRC : Association de Parents, Amis et Adultes en situation de Handicap de la Région Choletaise

ARS : Agence Régionale de Santé

AS : Assistante Sociale

CAJ : Centre d'Accueil de Jour

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CAT : Centre d'Aide par le Travail

CATTP : Centre d'Activités Thérapeutiques à Temps Partiel

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CE : Comité d'Entreprise

CH : Centre Hospitalier

CMP : Centre Médico-Psychologique

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CSAT : Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail

CVS : Conseil de la Vie Sociale

DGAS : Direction Générale des Affaires Sociales

DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale

EA : Entreprise Adaptée

EPRD : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses

ES : Educateur Spécialisé

ESAT : Etablissement et Services d'Aide par le Travail

ESMS : Etablissement Social et Médico-Social

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FH : Foyer d'Hébergement

FV : Foyer de Vie

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

IME : Institut Médico-Educatif

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

HA : Habitat Accompagné

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDA : Maison Départementale de l'Autonomie

MDPH : Maison Départementale des Personnes handicapées

M.E. : Moniteur éducateur

MISP : Médecin Inspecteur de Santé Publique

MOT : Milieu Ordinaire de Travail

ONDAM : Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie

PA : Personnes âgées

PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé

PAQ : Plan d'Amélioration de la Qualité

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PEPS : Protocole d'Evaluation de la Production Sociale

PHV : Personnes handicapées vieillissantes

RAE : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

REO : Réadaptation Evaluation Orientation

RQTH : Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé

SA : Section Annexe

SAJ : Service d'Accueil de Jour

SAT : Service d'Accueil Temporaire

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

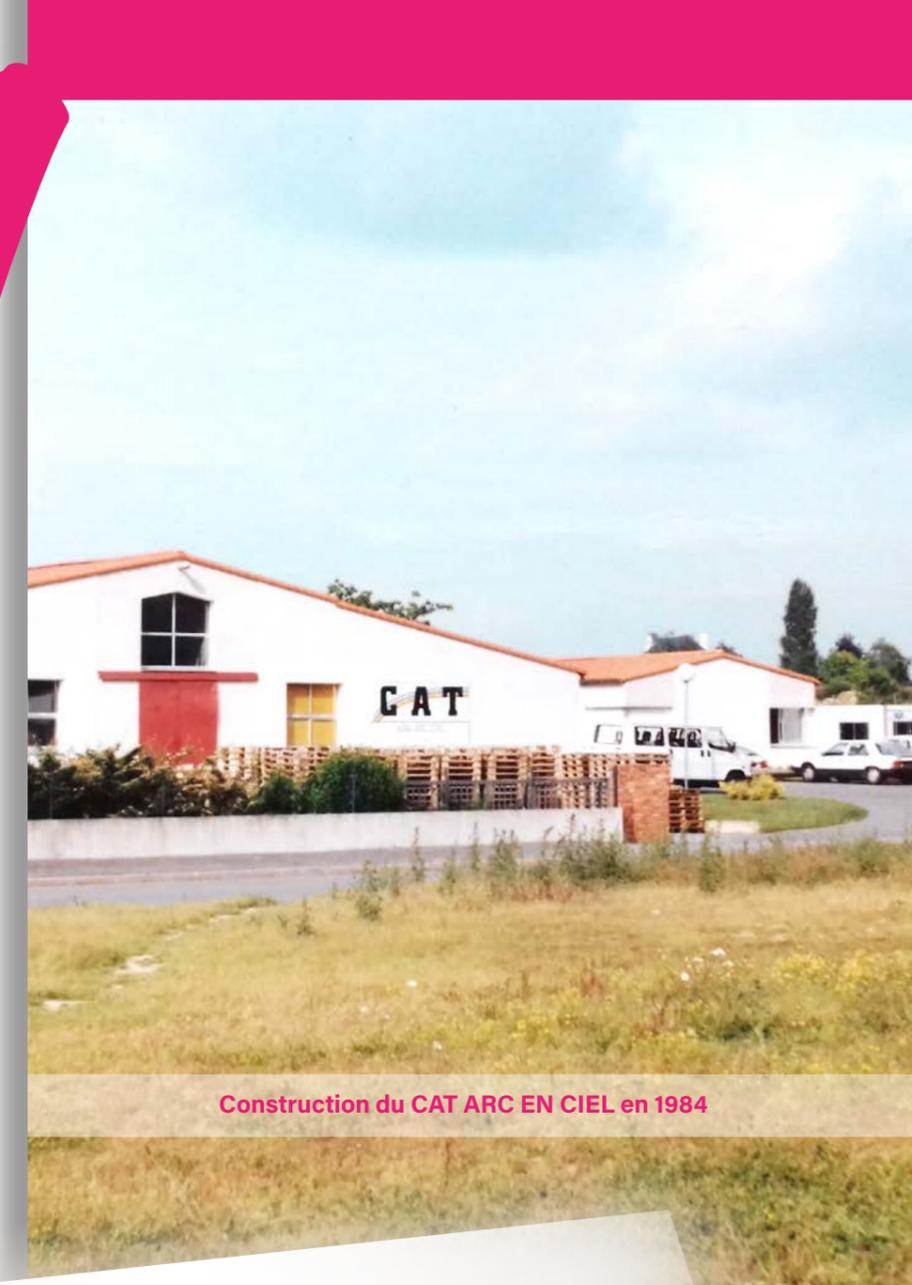
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SSI : Système de Sécurité Incendie

TMS : Troubles Musculo-Squelettiques

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience



Construction du CAT ARC EN CIEL en 1984

Mission de l'ESAT

Une association et un établissement

Le Projet Associatif de l'APAHRC

L'Association de Parents, Amis et adultes en situation de Handicap de la Région Choletaise est gestionnaire des établissements et services « ESAT Arc En Ciel » et « Haie Vive ». Son siège associatif et administratif est situé au 1 Square Saint Briac à Cholet.

Elle se fonde depuis sa création en 1979 sur des valeurs fortes de respect de la personne en situation de handicap, de ses difficultés, mais aussi de ses capacités à se développer dans un environnement porteur.

Son atout majeur est sa dimension physique et géographique : elle a un domaine de compétences positionné sur le secteur du travail protégé, de l'hébergement adapté et de l'accompagnement social, elle est proche de ses adhérents, est repérée sur le territoire choletais, et étudie toute opportunité d'ouverture. En revendiquant cette proximité avec ses adhérents, l'APAHRC veut demeurer une association où la dimension humaine est partie prenante de son action gestionnaire : pour elle, la relation d'aide et d'accompagnement est au cœur des actions médico-sociales et des activités pour des personnes dont la situation justifie un accompagnement et un soutien adaptés, momentanément ou durablement.

Reconnaître la personne en situation de handicap comme sujet, c'est lui reconnaître ses droits et lui permettre de les exercer.

Les dirigeants associatifs élus de l'APAHRC agissent pour le compte de l'association et représente la personne morale gestionnaire des structures, détentrice de leurs autorisations respectives. En tant qu'employeurs, ils contrôlent la cohérence des différents projets d'établissements afin de proposer aux personnes accueillies, un accueil et des accompagnements de qualité, inscrits dans la continuité et le cadre global du projet associatif.

Elle affirme une double orientation d'une vie associative riche, ouverte, vivante, et d'une gestion de qualité de ses structures.

L'APAHRC se donne des missions déclinées en 4 grands principes :

- **Ecouter les besoins des personnes en situation de handicap et les interrogations des familles,**
- **S'impliquer dans le suivi et le développement de ses établissements et services,**
- **Rechercher en permanence des structures adaptées à l'épanouissement des personnes accueillies,**
- **Maintenir et développer son inscription dans son environnement.**

Les salariés, quelle que soit leur fonction, évitent d'agir ou de décider sur des critères personnels, évitent l'arbitraire, mais se retrouvent sur un mode consensuel autour de valeurs partagées, fondatrices des différentes pratiques professionnelles, et enracinent des compétences et des savoir-faire dans une éthique et une responsabilité professionnelle aussi partagées.

Les collaborations et les complémentarités sont considérées comme une composante incontournable du développement social et médico-social ; elles sont menées à 3 niveaux :

- Participation à des instances de réflexion et de concertation,
- Mobilisation dans la mise en œuvre de projets et de manifestations,
- Gestion commune et associée avec des partenaires.

Ce travail de maillage et de réseau est un élément clé de la recherche de diversification des modalités de soutien et d'accompagnement des adultes en situation de handicap.

apahrc.fr

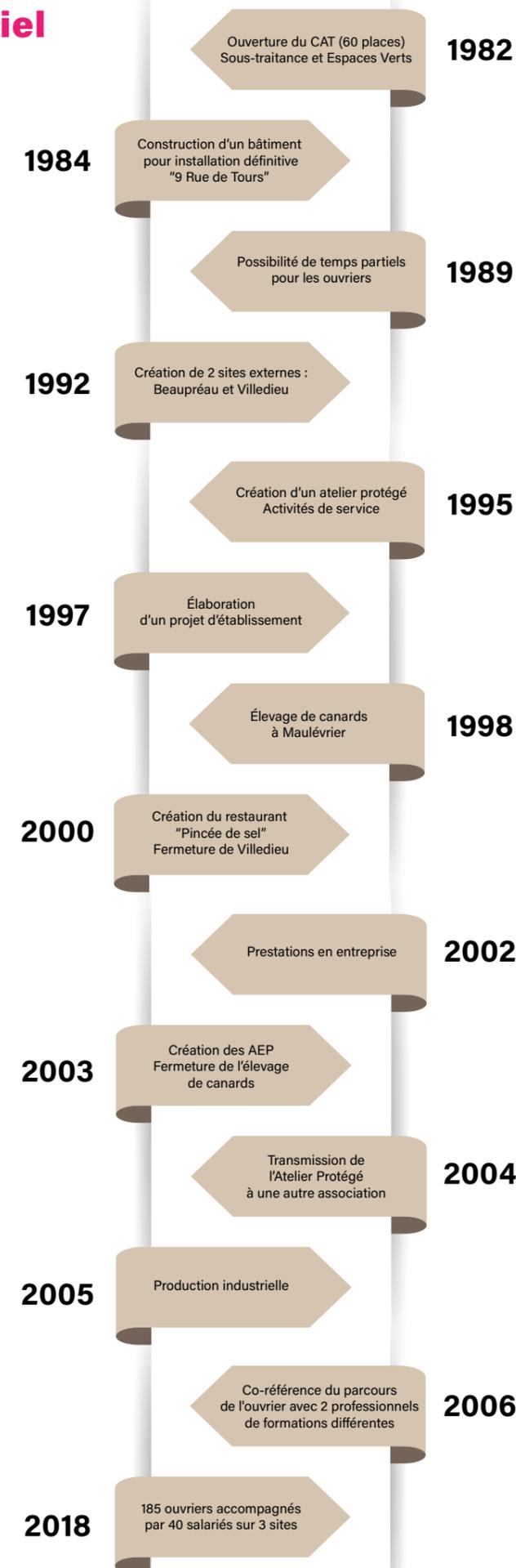


L'histoire de l'ESAT Arc En Ciel

L'ouverture du Centre d'Aide par le Travail dans des locaux provisoires avec un agrément de 60 places en 1982, puis son installation définitive, suite à la construction de bâtiments en 1984, marquent la première étape d'une volonté associative animée par des bénévoles militants de l'APAHRC, qui sont devenus administrateurs et gestionnaires.

En accueillant les premiers ouvriers au CAT «Arc En Ciel», la volonté associative et l'engagement de la Direction se sont poursuivis :

- en adaptant les implantations de la structure au regard des lieux de résidence des usagers : 1982 à Cholet, la création simultanée de 2 sites externes en 1992 à Beaupréau et à Villedieu la Blouère;
- en s'adaptant aux capacités et attentes des usagers, en tenant compte du contexte économique et commercial :
 - sous-traitance et espaces verts en 1982,
 - création d'un atelier protégé en 1995 dans l'objectif de donner une autre perspective de sortie et de parcours professionnel et social,
 - élevage de canards en 1998 à Maulévrier,
 - restauration en 2000 (restaurant « Pincée De Sel ») pour faire connaître au grand public la place et les compétences des personnes en situation de handicap au travail et dans la société,
 - prestations en entreprise en 2002,
 - production industrielle en 2005;
- en se réadaptant :
 - en 2000 fermeture du site de Villedieu la Blouère car aucun ouvrier ne résidait plus sur place,
 - fermeture de l'élevage en 2003 suite à l'effondrement de la filière,
 - transmission de l'atelier protégé à une nouvelle association pour lui ouvrir de nouvelles perspectives en 2004;
- mais aussi en anticipant :
 - développement des activités de services à partir de 1995,
 - élaboration d'un projet d'établissement dès 1997,
 - recentrage sur les activités de nature médico- sociale en 1995 (séparation avec l'atelier protégé);
- également en innovant :
 - travail à temps partiel pour les ouvriers depuis 1989,
 - création d'une organisation d'accompagnement avec une équipe singulière en 2003, les AEP (accompagnement extra-professionnel)
 - mise en place d'une co-référence du parcours de l'utilisateur avec deux professionnels de formations différentes en 2006.



Au-delà d'avoir été très difficile pour l'ESAT Arc En Ciel qui a souffert d'un manque significatif d'activités, l'année 2014 a mis en évidence sa vraie capacité à rebondir : les années suivantes furent riches, grâce à l'adaptation jusqu'en 2018 des activités existantes aux évolutions des profils des ouvriers et à la mise en place de nouvelles activités :

- Production industrielle
- Conditionnement de produits alimentaires et de produits d'entretien ménager dans les filières biologiques
- Espaces verts
- Services et prestations en entreprises
- Entretien de locaux
- Blanchisserie
- Activités d'expression, de soutien et d'autonomisation
- Artothèque

Ces évolutions illustrent la réalité et les effets concrets du travail dans l'accompagnement d'une personne en ESAT : un stimulant pour les personnes accompagnées et une confirmation de l'intérêt du travail comme outil d'accompagnement pour les professionnels.

Le développement de l'accueil et des accompagnements, assurés par des projets ambitieux et le redéploiement des moyens humains, structurels, des équipements, de l'organisation ont été des clefs de réussite et restent inscrits dans les savoir-faire de l'établissement.

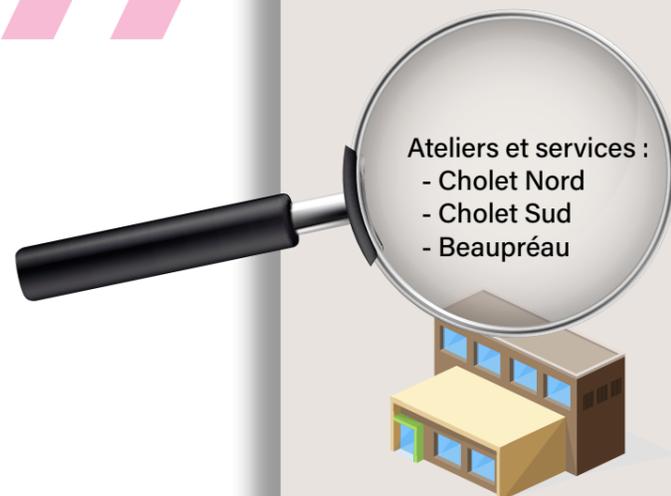
ESAT Arc en Ciel fin 2018



185 ouvriers



40 salariés



Ateliers et services :
 - Cholet Nord
 - Cholet Sud
 - Beaupréau

3 sites

Le cadre de la mission de l'ESAT

L'histoire du cadre législatif et réglementaire

Les Centres d'Aide par le Travail ont été créés dans la période d'après-guerre, alors que « le pays avait besoin de tous les bras » pour sa reconstruction et sa rénovation, la valeur travail était fondamentale. Il est apparu la nécessité d'encadrer leur fonctionnement par un recours à la loi. Les législations, les textes qui en résultent, expriment en partie les normes et les valeurs d'une époque. Depuis, la place des personnes en situation de handicap dans la société a évolué, les structures chargées de les accompagner et de les accueillir ont dû suivre cette évolution.

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002

En rénovant les lois précédentes, la loi 2002/2 comble un manque en promouvant « une meilleure reconnaissance du Sujet citoyen, en définissant les droits et libertés individuels des usagers du secteur social et médico-social [...] puis en fournissant des outils propres à garantir l'exercice de ces droits ». Elle place donc les droits de l'utilisateur au cœur de la rénovation sociale et médico-sociale.

Les lois du 30 juin 1975

La loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées affirme « l'accès du mineur et de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et leur maintien dans un cadre ordinaire de travail et de vie, à toute l'autonomie dont ils sont capables ». L'article 30 qui concerne particulièrement les CAT donne une définition : « Les centres d'aide par le travail, [...] offrent aux adolescents handicapés, qui ne peuvent, momentanément ou durablement, travailler ni dans les entreprises ordinaires ni dans un atelier protégé [...], des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, un soutien médico-social et éducatif et un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et leur intégration sociale ».

La loi 75-535 du 30 juin 1975 identifie et positionne les CAT dans le champ médico-social. Les textes sont précisés par des circulaires d'application. L'une d'entre elles concerne plus particulièrement les Centres d'Aide par le Travail.

La loi 2005-102 du 11 février 2005

C'est « la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Elle fait de la question de la participation des personnes à la vie sociale la pierre angulaire de son action.

La loi définit le handicap : « Constitue un handicap [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Elle rappelle les droits fondamentaux des personnes dites en situation de handicap.

Le CAT devient un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). « Les établissements et services d'aide par le travail, qui sont des institutions sociales et médico-sociales relevant de la loi du 2 janvier 2002, ont une double vocation : une vocation sociale d'intégration de la personne handicapée et une vocation économique de production de biens ou de services. Concrètement, ils accueillent et accompagnent les personnes handicapées adultes qui n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie, et leur assurent un soutien médico-social et éducatif permettant le développement de leurs potentialités et des acquisitions nouvelles, ainsi qu'un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et social. Ils mettent également en œuvre ou favorisent l'accès à des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle, ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale, au bénéfice des personnes handicapées qu'ils accueillent ».

Si la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale reste la première volonté du législateur, la loi précise le rôle et les missions des institutions chargées d'assurer l'accompagnement d'un parcours personnalisé.

La circulaire n° 60 AS du 8 décembre 1978

Elle définit la vocation des CAT, dans son titre 1, à travers une double finalité :

« Faire accéder, grâce à une structure et des conditions de travail aménagées, à une vie sociale et professionnelle, des personnes handicapées momentanément ou durablement incapables d'exercer une activité professionnelle dans le secteur ordinaire de production ou en ateliers protégés ».

« Permettre à celles d'entre ces personnes qui ont manifesté par la suite des capacités suffisantes, de quitter le centre et d'accéder au milieu ordinaire de travail ou à un atelier protégé ».

Cette circulaire, en définissant les activités de soutien possible, vient préciser la spécificité du CAT, et pose en même temps les prémices d'une tension organisationnelle en créant un type d'établissement entre l'économique et le médico-social.

Les Décrets de 2006

Le décret 2006-703 du 16 juin 2006 relatif aux ESAT et à la prestation compensatoire (articles R.243-1 et suivants du CASF : travailleur handicapé admis en ESAT) détaille les modalités de mises en œuvre de la réforme du statut des personnes handicapées accueillies en établissement et services d'aides par le travail (ESAT) qui entrera en vigueur en janvier 2007.

Le décret 2006-1752 du 23 décembre 2006 relatif aux contrats de soutien et d'aide par le travail, fixe notamment le modèle de contrat de soutien.

Comme les autres mesures d'application de la loi 2005-102, ils apportent des améliorations sensibles à la situation des « travailleurs handicapés en milieu protégé », qu'il s'agisse des droits à congés, du maintien de la rémunération en cas d'arrêt maladie ou de l'accès au milieu ordinaire pour ceux qui le souhaitent.

Ces décrets se traduisent aussi par une revalorisation des ressources des travailleurs handicapés : la réforme permet un gain de rémunération garantie en ESAT, qui s'ajoute à la garantie de ressources de 2005, à la revalorisation de l'AAH et à l'augmentation du SMIC en 2006. Cette réforme de l'aide au poste au 1er janvier 2007 passe par un conventionnement entre les associations gestionnaires et l'Etat, qui fixe des objectifs de formation des Travailleurs et de progression de leur rémunération directe.



La Circulaire DGAS/3B/2008/259 du 1er août 2008

Elle précise le cadre et le statut des travailleurs accueillis en ESAT, et les soutiens devant leur être proposés. Aux professionnels de montrer tout l'intérêt des diverses activités adaptées qui peuvent prendre place au niveau des soutiens professionnels et/ou des soutiens récréatifs, d'autonomie et de vie sociale.

1) Les ESAT sont confirmés dans leur statut d'établissement médico-social assurant un soutien médico-social et éducatif et offrant des activités à caractère professionnel à des personnes handicapées ayant une capacité réduite de travail.

Elle confirme donc la loi n°2005-102 précédente.

2) Les travailleurs handicapés ont au sein de l'ESAT un statut d'usagers de cet établissement et non le statut de salariés, ils sont liés par un contrat de soutien et d'aide par le travail :

- La durée légale du travail effectif est fixée à trente-cinq heures par semaine civile.
- Pour les travailleurs handicapés accueillis en ESAT, cette durée vise à la fois les activités à caractère professionnel et les activités de soutien qui conditionnent l'exercice de l'activité de production.
- A contrario, cette durée ne vise pas les autres activités de soutien qui peuvent être proposées à ces mêmes travailleurs handicapés.
- Les travailleurs handicapés ne peuvent pas effectuer des heures supplémentaires au-delà des 35 heures hebdomadaires.
- Seules des activités de soutien qui ne se rattachent pas à l'exercice de leur activité à caractère professionnel, par exemple des activités récréatives (sport, cinéma, sorties en ville...) peuvent leur être proposées au-delà de cette durée.
- Un contrat de soutien et d'aide par le travail est passé entre l'ESAT et l'usager : Ce contrat doit prendre en compte à la fois l'expression des besoins et des attentes du travailleur handicapé, les exigences du projet d'établissement et les conditions d'organisation et de fonctionnement propres à l'ESAT. (Art.3 : Participation à des activités de soutien médico-social et éducatif)
- De nouveaux modes de contractualisation entre l'Etat et les ESAT, concernant les rémunérations, les compensations de charges, les formations des travailleurs, ...
- Le renforcement des passerelles entre le secteur du travail protégé et le Milieu Ordinaire de Travail, comme les mises à disposition, les entreprises adaptées, ...
- De nouvelles modalités de versement de l'aide au poste et de compensation de charges par l'Etat vers les ESAT...

Les activités physiques et/ou sportives adaptées ont toute leur place auprès des travailleurs en ESAT :

- Des activités de soutien professionnel, en lien avec les gestes et postures, ainsi que le travail sur l'ergonomie d'une part, et d'autre part des activités développant ou maintenant la condition physique de la personne afin de prévenir la pénibilité du travail (qui peut survenir plus rapidement avec une vie sédentaire entraînant un déconditionnement physique et un vieillissement précoce).
- Des pratiques sportives adaptées «récréatives» associées à une vie active visant à lutter notamment contre l'isolement social, et à développer les aspects éducatifs, la citoyenneté et la vie sociale...

La Circulaire DGCS /3B /5C /5A /2016 /225 du 1er juillet 2016 relative à la campagne budgétaire des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour l'exercice 2016

Outre la précision des conditions de transfert des crédits de fonctionnement des ESAT du budget de l'Etat à l'ONDAM (Assurance Maladie) à compter du 1er janvier 2017, (à la suite de la loi de financement pour la sécurité sociale pour 2016), cette instruction définit le cadre général de la campagne budgétaire 2016 (et suivantes) des ESAT, dans un contexte budgétaire contraint, pour soutenir l'offre d'ESAT existante.

Elle présente les éléments d'évolution des crédits de fonctionnement et d'investissements à décliner dans la politique régionale d'allocation de ressources à partir d'un bilan des dispositifs mis en œuvre en 2015 pour favoriser l'emploi en milieu ordinaire de travail, (conférence nationale du handicap du 11 décembre 2014). Elle présente ainsi les orientations retenues à compter de l'année 2016 dans le cadre de la conférence nationale du handicap du 19 mai 2016 :

« POURSUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA CONTINUITÉ DES PARCOURS ET DE L'INSERTION EN MILIEU ORDINAIRE DE TRAVAIL

- Axe 1 : affiner les critères d'évaluation donnant lieu à l'orientation en ESAT ;
- Axe 2 : donner un appui aux ARS pour la conduite d'un diagnostic territorial et pour l'accompagnement du secteur à l'adaptation de l'offre;
- Axe 3 : accompagner les ESAT dans le développement de la formation des travailleurs handicapés d'ESAT ainsi que la formation des moniteurs d'atelier ;
- Axe 4 : simplifier l'accès des travailleurs handicapés au milieu ordinaire de travail. »

Elle affirme que l'évolution de l'offre des ESAT doit « prendre appui sur un état des lieux des projets d'établissement et des pratiques ; dans le cadre du transfert des crédits de fonctionnement des ESAT à l'ONDAM », et que cette « cartographie doit permettre de faciliter la conclusion de CPOM » pour « s'appuyer sur la contractualisation » et définir « des objectifs en matière d'activité et de qualité de la prise en charge ». Pour ces ESMS, la conclusion de ce CPOM entraîne, à compter du 1er janvier 2017, la substitution d'un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) aux documents budgétaires antérieurs et doit renforcer le pilotage de cette offre tout en respectant la diversité des besoins.

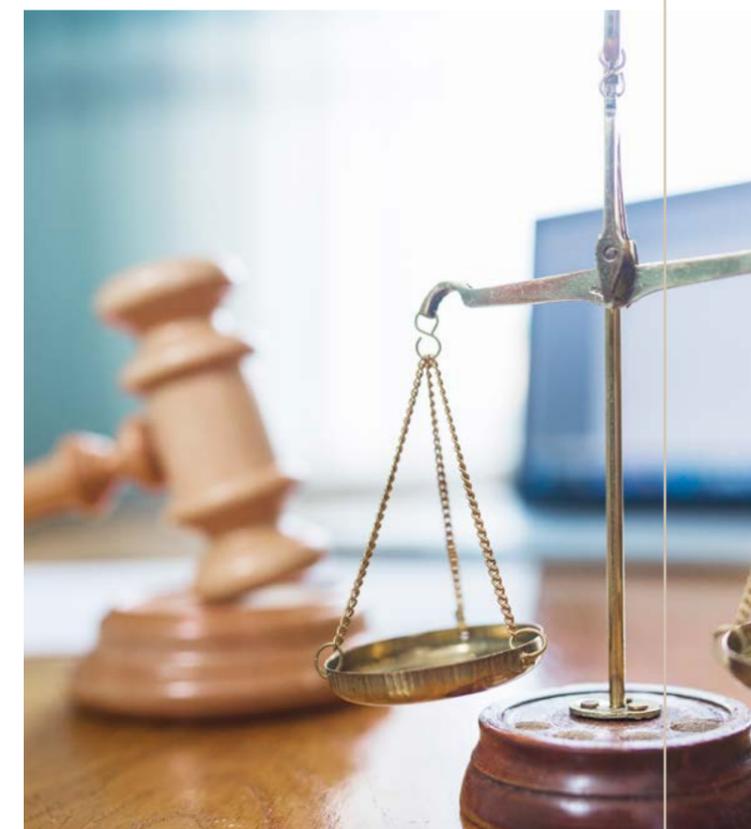
D'un point de vue qualitatif, les points suivants font l'objet d'une attention particulière :

- L'analyse du taux d'occupation des ESAT, au regard en particulier du développement des temps partiels et séquentiels en lien notamment avec les besoins des personnes avec handicap psychique, mais aussi les conditions opérationnelles du droit au retour ;
- Le repérage des personnes susceptibles de rejoindre le milieu ordinaire de travail et le soutien des initiatives permettant de favoriser les projets d'insertion dans l'emploi des travailleurs d'ESAT, avec une attention particulière portée aux problématiques du handicap psychique ;
- Les actions entreprises pour favoriser la montée en compétences des travailleurs d'ESAT, notamment via le plan de formation ;
- Le taux de sortie vers le milieu ordinaire de travail.

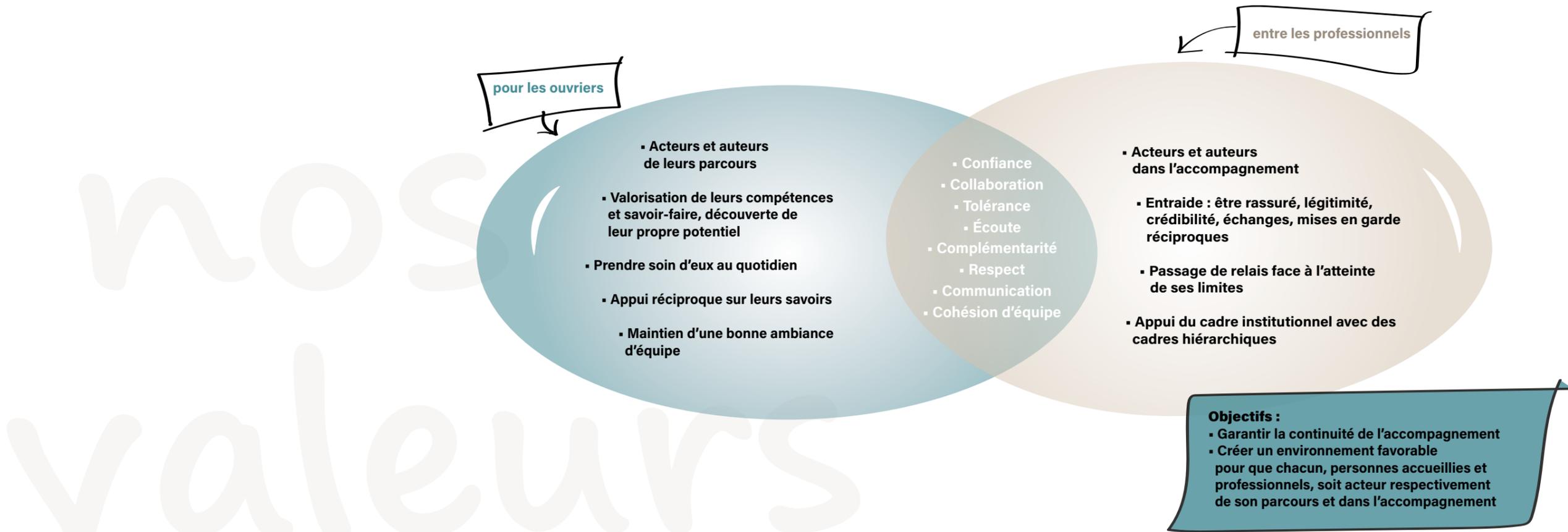
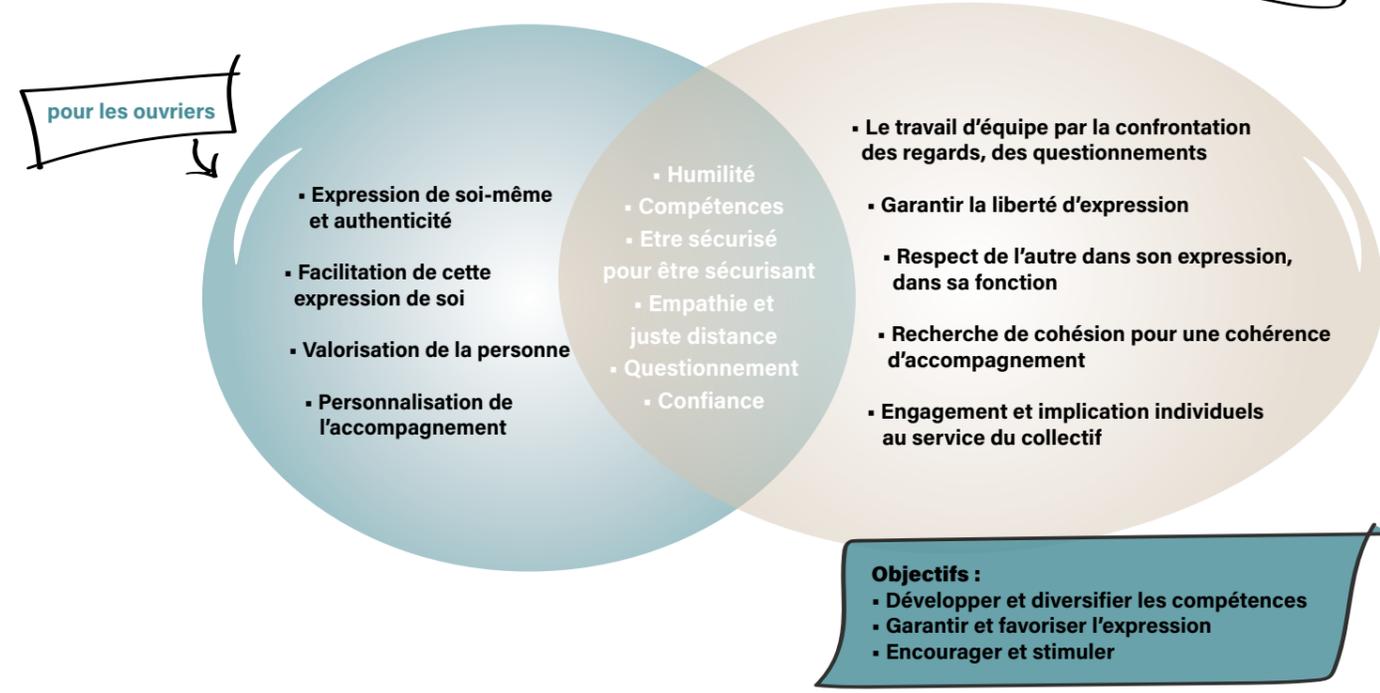
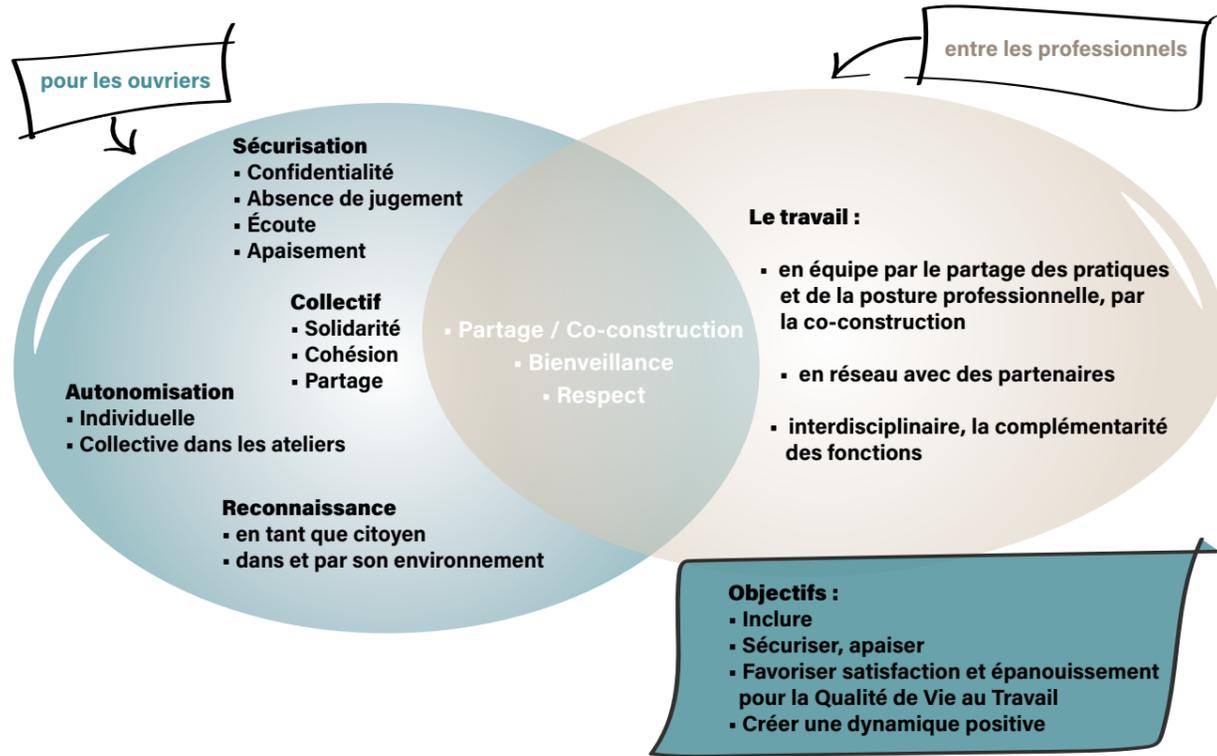
L'emploi accompagné : il s'agit de prévoir un appui pour les personnes en situation de handicap en vue de leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail. La mise en œuvre de cet appui comprend un soutien et un accompagnement du travailleur ainsi qu'un soutien et un accompagnement de l'employeur.

Cette incitation réglementaire s'accompagne d'une convention de gestion passée entre « la personne morale gestionnaire du dispositif d'emploi accompagné et un établissement ou service social et médico-social d'une part et un organisme du service public de l'emploi d'autre part ».

Ce dispositif réglementaire a ainsi une vocation à développer un partenariat privilégié entre les acteurs économiques, médico-sociaux (dont les ESAT) et ceux du service public de l'emploi afin de favoriser une insertion de long terme dans le milieu ordinaire de travail.



Des valeurs et des repères professionnels identifiés



nos valeurs

**Cohérence
Articulation entre
individus et collectif**

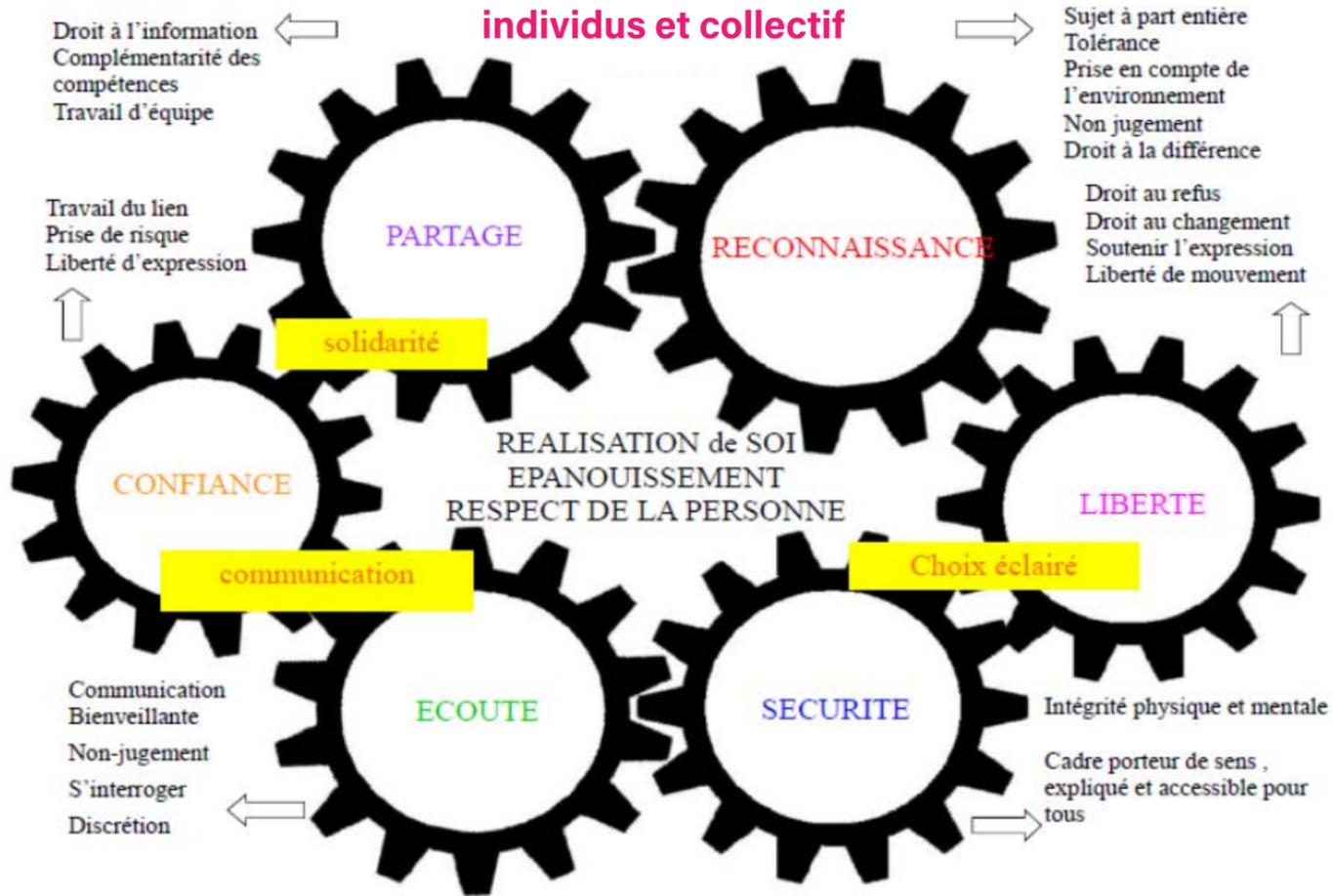


Schéma réalisé par les ouvriers et les correspondants d'atelier



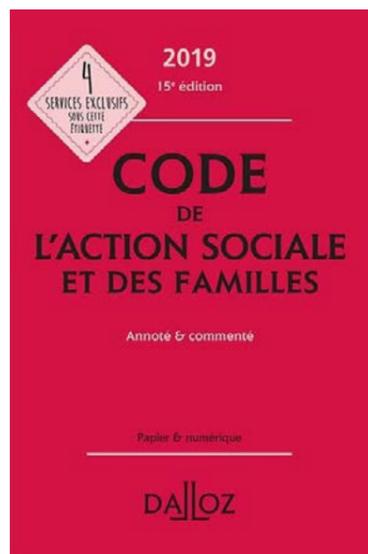
■ | **Le statut de la personne accueillie**

Les personnes accueillies à l'ESAT Arc En Ciel bénéficient obligatoirement d'une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé ainsi que d'une notification d'orientation en ESAT délivrée par la CDAPH Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées. Les personnes en situation de handicap accueillies ont des capacités de travail reconnues mais l'orientation ESAT vient signifier une impossibilité temporaire à être en situation d'emploi en milieu ordinaire.

Les personnes n'ont pas un statut de salarié, au regard du code du travail, mais bien un statut de personne accompagnée par un établissement médico-social régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

L'ESAT est un établissement où, « toute personne accueillie doit bénéficier d'une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité, favorisant son développement, son autonomie, son insertion, adaptés à son âge et ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision » (Loi 2002-2 du 2 janvier 2002).

Le travail visant l'inclusion sociale, les équipes de l'ESAT aménagent donc la production marchande pour soutenir la mise en œuvre des accompagnements personnalisés.



Aide par le travail

Les personnes accueillies

Les personnes accueillies qui font appel à l'ESAT Arc En Ciel, présentent des difficultés à travailler en milieu ordinaire sans aide ou adaptation. Ces demandes d'admission émanent des personnes elles-mêmes, d'autres institutions ou des familles, les trois pouvant se conjuguer.

Elles sont reçues en tant que personne ayant une histoire, une vie relationnelle et sociale, une manière d'être et des aspirations propres. Reconnue comme un adulte citoyen, elle est accueillie, respectée. La réalité de son handicap est prise en compte, ainsi que la manière dont elle le vit.

L'ESAT géré par l'APAHRC accueille majoritairement des personnes dont les situations de handicap sont liées à une déficience intellectuelle plus ou moins associée à des troubles psy-

chiques. Le nombre des personnes présentant essentiellement des troubles psychiques est significatif et en constante augmentation.

Quels que soient le niveau d'efficiace intellectuelle, l'intensité des troubles psychiques, le déficit sensorimoteur ou le degré d'immaturation affective, la personne ne peut pas être réduite à son handicap ou à sa pathologie.

Les personnes accompagnées à l'ESAT Arc En Ciel passent la majorité de leur temps en activité de production et cela dans le cadre d'ateliers divers allant de la restauration, à l'entretien d'espaces verts, à des ateliers de sous-traitance, en passant par l'atelier « entretien des locaux »...

A l'ESAT, nous considérons que les espaces de travail sont aussi bien ces

ateliers de production marchande que des lieux d'élaboration, par exemple : créations artistiques, espaces de citoyenneté, etc...

Ainsi la principale aide apportée est globale et va se situer majoritairement dans ce cadre, en lien et en prise directe avec ces différents espaces d'activités. Pour que cela prenne sens pour la personne, elle doit donc trouver un intérêt et un bénéfice à être accompagnée.

Il y a autant de parcours particuliers et individuels qu'il y a de personnes accompagnées dans l'établissement. Les manières d'investir l'aide proposée sont différentes et varient en fonction des personnes et de leurs représentations du travail. Leur expression a été recueillie sur les attentes de soutien et la place de l'ESAT pour chacune d'entre elles.

L'aide par le travail en appui sur l'adaptation des activités de production dans un cadre d'accompagnement médico-social.



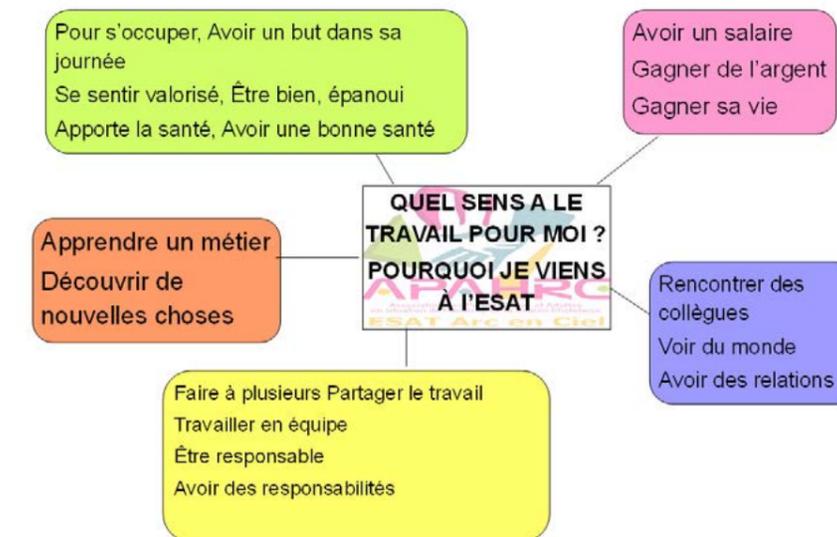
PARTICIPATION AU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le recueil de la parole des personnes accueillies a été proposé et animé par les représentants des personnes accueillies siégeant au CVS à compter de juin 2018. Ils ont interrogé l'ensemble de leurs collègues en s'appuyant sur les délégués d'ateliers :

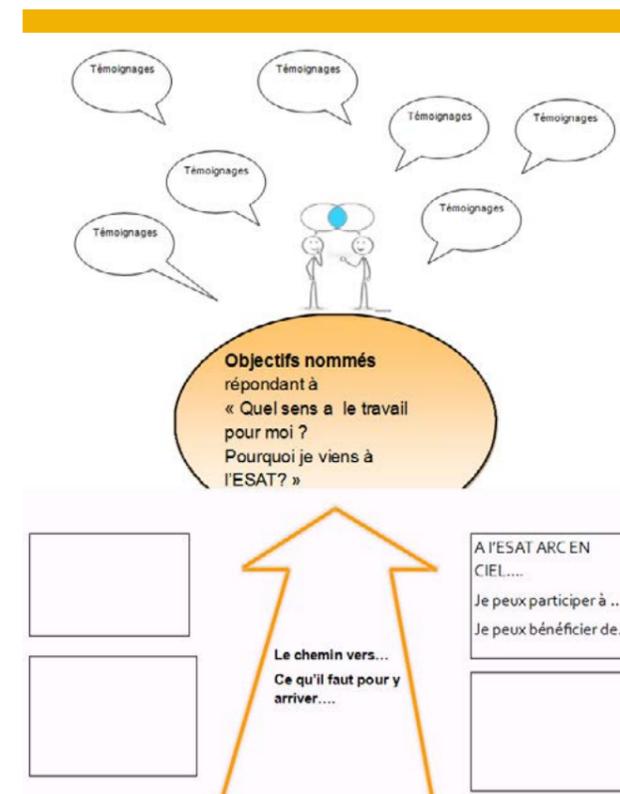
- Pour quelles raisons venez-vous à l'ESAT ?
- Quel sens a le travail pour moi ?
- Quels sont mes besoins et attentes d'accompagnement ?
- Quels sont mes besoins et attentes pour mon épanouissement et ma santé ?
- Dans mon parcours à l'ESAT, quels sont les projets qui m'intéressent ?

Cette proposition a permis, par des temps collectifs en réunions d'ateliers accompagnés par les responsables d'ateliers et les correspondants d'ateliers, d'investir et de recueillir la parole de tous les ouvriers.

Lors de la mise en commun en réunion de délégués, chaque délégué d'atelier a amené les paroles de ses collègues, puis ensemble ils ont rassemblé par thématique les phrases.



Les délégués d'ateliers ont ensuite restitué aux élus du CVS ce travail et construit ensemble le choix de la mise en forme.



Le travail comme utilité sociale

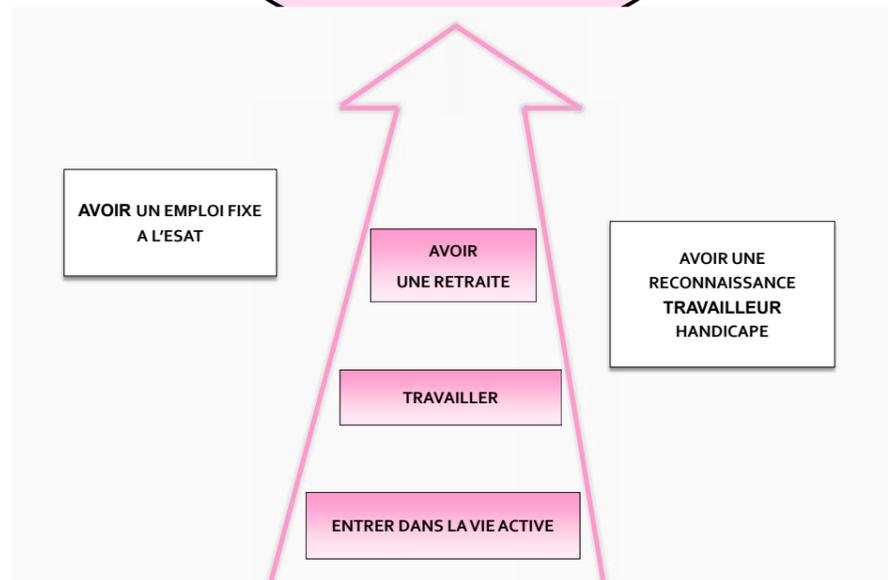
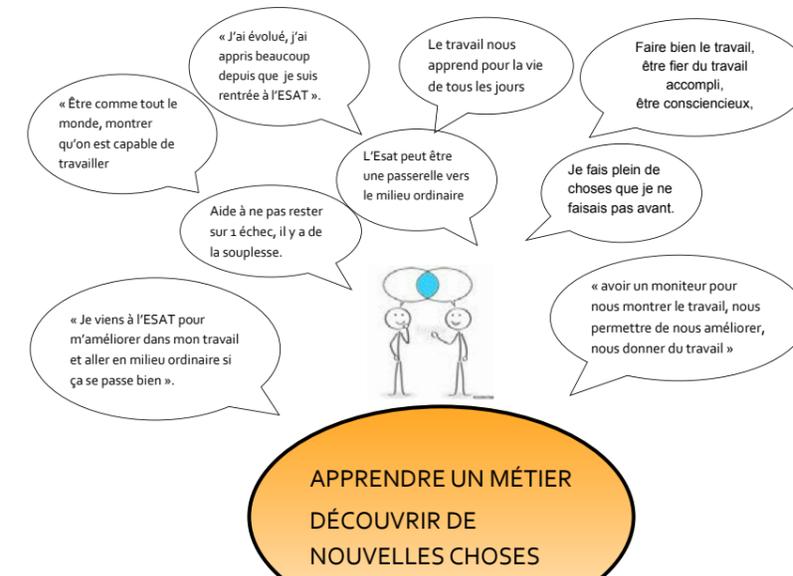


Schéma réalisé par les ouvriers et les correspondants d'atelier

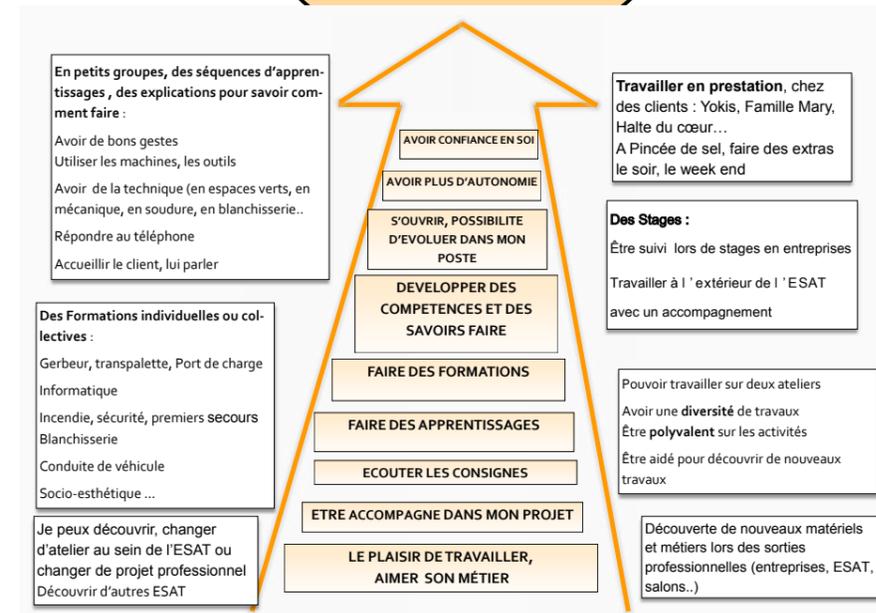


Schéma réalisé par les ouvriers et les correspondants d'atelier

Une aide par des professionnels engagés

Les professionnels de l'ESAT se situent donc dans une perspective d'aide et d'accompagnement des personnes en s'appuyant principalement sur leur mise au travail au sens global de l'accompagnement.

Cela nécessite de leur part une recherche d'adaptation constante aux besoins et souhaits des personnes mais aussi aux limites liées aux activités proposées, notamment celles de production marchande. Se posent alors des problématiques

quotidiennes d'ajustements et de prise en compte de difficultés multiples. La temporalité, en particulier, est souvent bien différente entre les attendus des clients et les besoins, désirs et compétences possibles des personnes accompagnées.

Adapter l'activité de production marchande aux personnes tout en la rendant accessible par des apprentissages et des aménagements de postes est un défi quotidien qui requiert chez les professionnels de l'ESAT une souplesse, une créativité et un engagement de tous les instants.

A l'ESAT Arc En Ciel, afin de mener à bien cet accompagnement tout en tenant compte des difficultés liées à ces problématiques du quotidien, une organisation est pensée et des moyens sont spécifiquement mis en œuvre.

Les équipes

A l'ESAT Arc En Ciel, chaque professionnel, quels que soient son poste et sa fonction, participe à la mission fondamentale de l'établissement : l'aide aux personnes accueillies. Il s'assure du bien-être et du respect des personnes accueillies dans leurs expressions et leurs besoins.

Des assistantes d'établissements, jusqu'aux professionnels chargés des transports, de la maintenance, du service des repas, des relations commerciales avec les clients, ainsi que tous les remplaçants, chacun est impliqué à une place complémentaire pour constituer le dispositif pensé au service de l'aide et de l'accompagnement des personnes accueillies.

Dans ce cadre institutionnel, le devoir de discrétion, corollaire du droit des personnes, implique de rechercher ou consigner uniquement les informations nécessaires pour la mission à accomplir, de ne pas divulguer à des tiers des informations de nature confidentielle ou ne le faire qu'avec l'accord de la personne concernée, de veiller à tout propos oral ou écrit susceptible de porter atteinte à l'image, à la dignité de la personne, de veiller à la confidentialité du cadre dans lequel se déroulent les échanges, de sécuriser l'accès des données, d'informer la personne de leur existence et de son droit de rectification.

Une équipe interdisciplinaire, avec des compétences croisées, est organisée dans ce but. Notamment pour l'accompagnement du parcours au quotidien, deux travailleurs sociaux : un responsable d'atelier et un correspondant d'atelier, sont nommés par l'institution.



RESPONSABLE D'ATELIER

Le responsable d'atelier à l'ESAT Arc En Ciel est un travailleur social qui exerce auprès des personnes qu'il accompagne une mission d'aide et de soutien par le travail. Cette aide est mise en œuvre sous la forme et l'esprit d'un accompagnement médico-social.

Il est présent au quotidien sur un atelier de référence en contact étroit avec la personne accueillie, tout en faisant face en permanence au contrainte de l'activité de production marchande.

Le responsable d'atelier a la tâche complexe d'ajuster et d'équilibrer à travers plusieurs domaines de compétences, la mise en œuvre de plusieurs accompagnements interdépendants, indissociables et qui peuvent parfois être mis sous tension.

Un accompagnement social, par une disponibilité, une écoute attentive et des observations cliniques participant à l'analyse et la compréhension des situations.

Le responsable d'atelier élabore avec l'ouvrier et en lien avec le correspondant un accompagnement personnalisé, formalisé par un avenant. Il participe à sa mise en œuvre et à l'évaluation des actions à leurs termes.

Il développe la coopération du groupe accompagné, dynamise les relations professionnelles et sociales et anime des temps d'information et d'expression.

Il s'assure du bien-être et du respect des personnes accueillies dans leurs expressions et leurs besoins pour ensuite organiser, planifier, et faire face aux demandes des clients.

Il accueille et accompagne des stagiaires d'horizons et de besoins de plus en plus variés et élabore les évaluations et les bilans de leur stage.

Un accompagnement par le travail

Le responsable d'atelier a en charge l'organisation et la mise en œuvre d'une ou plusieurs activités de production adaptées aux potentialités des personnes. Il pense à l'aménagement des postes et des outils de travail, utilise ou crée des supports pédagogiques favorisant l'autonomie, la responsabilisation. Il aide à développer les compétences des ouvriers par le biais de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Un engagement avec le client

Il sait présenter et représenter l'institution lors de rencontres avec les donneurs d'ordres, et se positionner face à une proposition d'activité qu'il jugerait en inadéquation avec les capacités des personnes.

Il coréalise avec le chargé de relations clients, des études de temps et mesure la faisabilité (charge de travail, moyen humain, équipements...).

Le responsable d'atelier est garant de la qualité des travaux réalisés et du respect des délais.

A cela s'ajoute, en équipe pluridisciplinaire la collaboration à des actions conjointes avec l'accord de la personne :

- Rencontre avec les partenaires de l'intervention sociale (curatelle, tutelle, SAVS...), sanitaire (dans le cadre de synthèse, REO) et lien avec l'environnement familial.
- Participation à l'élaboration des écrits (MDA, avenants), à travers les échanges, réflexions, confrontations des observations et temps clinique.

Cet aller-retour permanent, cette imbrication, permettent un accompagnement au plus près des besoins des personnes accompagnées, en tenant compte de la diversité et de l'évolution des handicaps, des situations sociales et de leurs effets sur leur vie professionnelle.

Un temps de travail nécessaire qui permet une mise à distance en posture d'accompagnement.

CORRESPONDANT D'ATELIER

Le correspondant d'atelier à l'ESAT Arc En Ciel est un travailleur social au service de l'accompagnement, au même titre que le responsable d'atelier mais sur des versants parfois différents et complémentaires, tant par ses missions de coordination que par ses propres missions d'accompagnement sur des dimensions relationnelles, affectives, corporelles, administratives, juridiques aussi bien que sur des projets ou besoins liés au travail.

Ces accompagnements nécessitent, dans un premier temps, une « rencontre » avec l'ouvrier : rencontre au sens où il faut de la confiance, du temps et savoir « entendre » des besoins.

Voici, ci-après, une liste non-exhaustive d'accompagnements définis et travail-

lés en équipe interdisciplinaire dans le cadre du « projet personnalisé » et qui ont pu être assurés, entre autres, par les correspondants :

- Soutiens administratifs : aide pour remplir un dossier MDA (avec ouvrier et/ou avec famille), aide à la compréhension et à la rédaction de documents administratifs, dossier logement, ...
- Accompagnements médicaux : préparation d'un entretien médical, aide à la prise de rendez-vous (médecin, dentiste, psychiatre, CMP...), accompagnement service d'addictologie, liens planning familial, ...
- Accompagnements vie sociale : visite de structures et de services (SAVS, CAJ, GEM, résidences...), recherche séjours adaptés, ...
- Accompagnements professionnels : soutien à la recherche et accompagnement stages en interne, milieu ordinaire, autres ESAT, entreprises adaptées, soutien des projets de réorientation.
- Mises en lien de personnes ressources autres que médicales pour l'ouvrier : rencontres ou liens téléphoniques avec les résidences, avec famille, avec curateur, AS secteur, ...

Ces accompagnements sont autant d'occasions de permettre à la personne de trouver des ressources dans son environnement, au regard de ses potentialités.

La mission de correspondant s'inscrit aussi dans des accompagnements collectifs comme les réunions d'atelier, les sorties professionnelles et les repas collectifs (organisation avec les ouvriers), les temps de citoyenneté (CVS, délégués d'ateliers, commission d'animation), la coordination des activités artistiques, ...

A cela s'ajoute le travail des écrits comme les avenants, rapports MDA, bilans de stage, compte-rendu de rencontres, etc...

La coordination de parcours se retrouve au croisement de l'individuel et du collectif. L'action des correspondants d'ateliers est porteuse de lien entre les professionnels entourant les ouvriers en interne et les personnes ressources en externe si besoin.



PSYCHOMOTRICIEN

La place et le rôle du psychomotricien à l'ESAT Arc En Ciel se définissent par sa participation au sein de l'équipe pluridisciplinaire à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du parcours de l'ouvrier. Il repère grâce aux bilans psychomoteurs l'organisation psychomotrice propre à chacun et apporte sa contribution à l'adaptation du poste de travail.

Il veille à repérer la fatigabilité, à prévenir les effets du vieillissement et, plus généralement, il garde une vigilance à la santé des personnes.

Le psychomotricien est présent aux différentes réunions d'équipes.

Le psychomotricien co-anime le groupe expression.



PSYCHOLOGUE

Le travail du psychologue s'inscrit dans l'accompagnement pluridisciplinaire des ouvriers. Il accompagne les ouvriers à travers des entretiens individuels de soutien psychologique et la mise en place de groupes de parole.

Le psychologue intervient également auprès des équipes à travers l'animation de différents espaces cliniques. L'un relève de la mise en question de nos modalités d'accompagnement relatives aux situations singulières des ouvriers. L'autre permet de continuer de nous interroger sur nos pratiques sous l'angle du collectif que constitue un atelier, un établissement ou encore l'institution.

Pour finir, il participe à tous les temps de réunions institutionnelles.



ASSISTANTE D'ÉTABLISSEMENT

Elles participent à la mission de l'association en adhérant à ses valeurs fondamentales, à savoir une éthique de la personne en tant que sujet et citoyen. L'exercice de leurs fonctions se réalise en lien avec leur collègues assistantes du pôle administratif, sous la responsabilité des directeurs, en coordination avec les chefs de service de l'établissement.

Leurs fonctions réunissent l'accueil, les relations et communication, les secrétariats pour l'accompagnement social, technique et la gestion de dossiers spécifiques liés aux services et dispositifs.



AGENT DE MAINTENANCE

L'agent est en charge de l'entretien et des réparations liés aux locaux des sites de l'ESAT Arc En Ciel et des établissements La Haie vive. Il assure le suivi des maintenances réglementaires et des véhicules non affectés à une activité spécifique. Il sollicite les entreprises pour la réalisation des devis et est en charge du suivi des travaux réalisés.

Pour l'ensemble de ses missions, l'agent de maintenance possède une bonne connaissance des fonctionnements des installations techniques, des matériels liés à la sécurité électrique et incendie.

Il réalise sa mission en articulation avec les chefs de services des différents sites sous la coordination du directeur.

L'agent de maintenance participe au fonctionnement de l'artothèque sur des aspects techniques et en soutien aux différentes installations d'expositions. Il peut être amené ponctuellement à encadrer des ouvriers de l'ESAT selon des besoins liés à des travaux spécifiques.



CHARGÉ DE RELATIONS CLIENTS

Il anime et entretient des liens avec les acteurs économiques de la région (entreprises et collectivités notamment). L'objectif est d'alimenter en activités viables, et si possible durables, les différents ateliers dans tous les métiers concernés. Il prospecte et établit des contacts avec de nouveaux clients sur la perspective de développement d'activités ou d'installation de nouveaux métiers (exemple de la blanchisserie récemment). Les projets d'activités sont soumis à l'aval de la direction et des chefs de service puis étudiés avec les moniteurs d'atelier (en s'appuyant sur leur expertise). En toute circonstance, l'adéquation entre le travail proposé et l'intérêt des ouvriers, porteurs d'un handicap, est prise en compte.

A noter que les devis de sous-traitance et les contrats d'entretien des locaux sont, pour l'essentiel, réalisés par le chargé de relation clients. Il participe régulièrement à des actions de communication : relations publiques, partenariats avec confrères du secteur protégé, économie sociale et solidaire, etc. ...



ÉQUIPE DE DIRECTION

Composée d'un directeur et de trois chefs de services, elle pilote et anime tous les dispositifs, ainsi que l'ensemble des actions mises en œuvre par les professionnels, dont ils évaluent la cohérence avec le projet d'établissement. Le directeur assure la responsabilité directe de l'ESAT, avec l'appui du directeur général de l'APAHC.

Sous son autorité, les chefs de service interviennent auprès des professionnels de chaque site, tant sur le champ de l'accompagnement social en étant garant d'un parcours personnalisé pour chacune des personnes accueillies, que sur le plan économique en supervisant et coordonnant l'ensemble des activités de production.

Ils encadrent, animent et soutiennent les travailleurs sociaux avec le souci permanent du respect des missions de l'ESAT, du bon fonctionnement général et de la sécurité des personnes.



INFOGRAPHISTE

L'infographiste imagine et crée des supports de communication visuels, à la demande de l'établissement.

Il transforme une idée en image, à l'aide de logiciels spécialisés.

Il conçoit une information accessible aux personnes accompagnées, à l'aide de pictogrammes et d'illustrations.

AGENT DE SERVICE TRANSPORT

Les agents de service assurent les transports des ouvriers, de leur domicile à leur lieu de travail pour ceux ne disposant pas de circuit existant ou n'en ayant pas l'autonomie suffisante.

Ils transportent également les ouvriers dans leurs déplacements

entre les sites ou auprès d'intervenants pour répondre aux besoins d'accompagnement (rendez-vous médico-sociaux) ou aux changements d'activités.

Les agents de service assurent les livraisons pour diverses activités (blanchisserie, sous-traitance...)

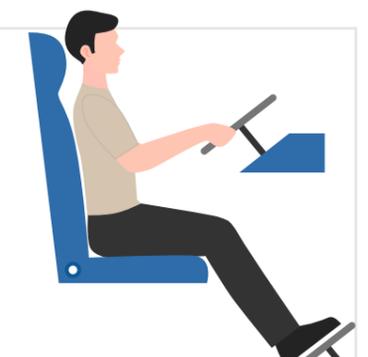
auprès des clients des ateliers, et pour des besoins internes à l'ESAT Arc En Ciel entre ses sites.

Selon l'organisation propre à chacun des lieux d'activités, les agents de service accompagnent le temps du repas des ouvriers, en binôme avec un autre professionnel de l'ESAT. Ils

peuvent également ponctuellement être en soutien sur les ateliers pour répondre à des besoins de production.

Ce poste est composé de missions très variées, demande une grande capacité d'adaptation. Il requiert beaucoup d'attention et de vigi-

lance, afin d'assurer la sécurité des ouvriers tant vis à vis de la conduite que du maintien de bonnes relations entre les personnes sur ces temps de trajets.



Le travail comme facteur de reconnaissance

Les activités de l'ESAT Arc En Ciel sont choisies d'abord pour l'intérêt, l'enrichissement personnel qu'elles représentent pour les personnes accompagnées, mais également pour la considération, la valeur qu'elles symbolisent et la reconnaissance qui en résulte pour elles. Le choix des activités se fait également en fonction des différents niveaux d'accessibilité et du souci de rentabilité globale pour les productions marchandes.

A l'ESAT Arc En Ciel, les activités de production sont vectrices d'ouvertures sur l'extérieur, de rencontres, de communication par les médias. Elles contribuent par le regard des autres (clients, professionnels, familles, grand public...) à la reconnaissance d'un savoir-faire, à une valorisation sociale pour les personnes accueillies.

Ce besoin de reconnaissance peut prendre des formes très différentes selon la perception ou la représentation des activités. Ce sera pour certains de s'identifier à un métier, pour d'autres la possibilité d'aller travailler hors les murs (espaces verts, entretiens de locaux, prestations en entreprise...), ou de reconnaître sur un étal de magasin un produit qu'ils ont façonné (conditionnement agro-alimentaire...) grâce à une organisation et des conditions de travail spécifiques et adaptées.

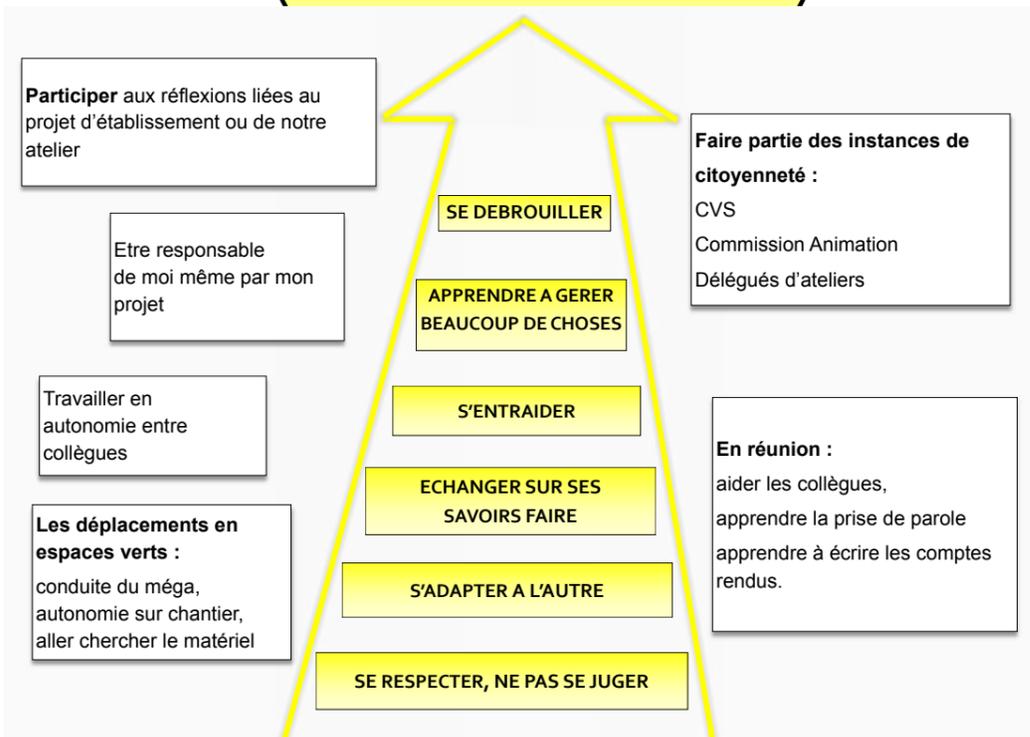
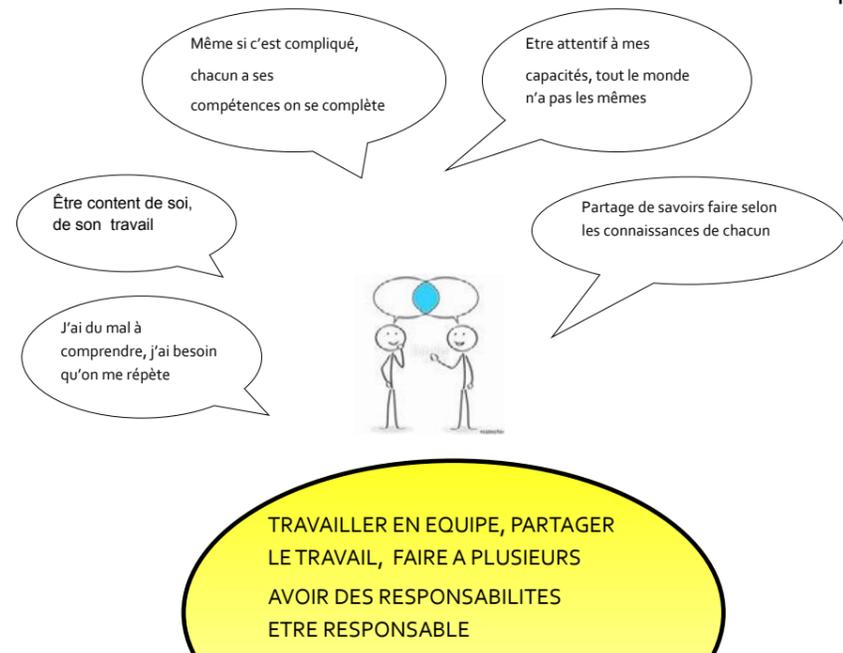


Schéma réalisé par les ouvriers et les correspondants d'atelier



En chemin avec l'ESAT

Parcours personnel, professionnel, formations et compétences à développer pour des personnes en situation de handicap

SCHÉMA DU PARCOURS À L'ESAT

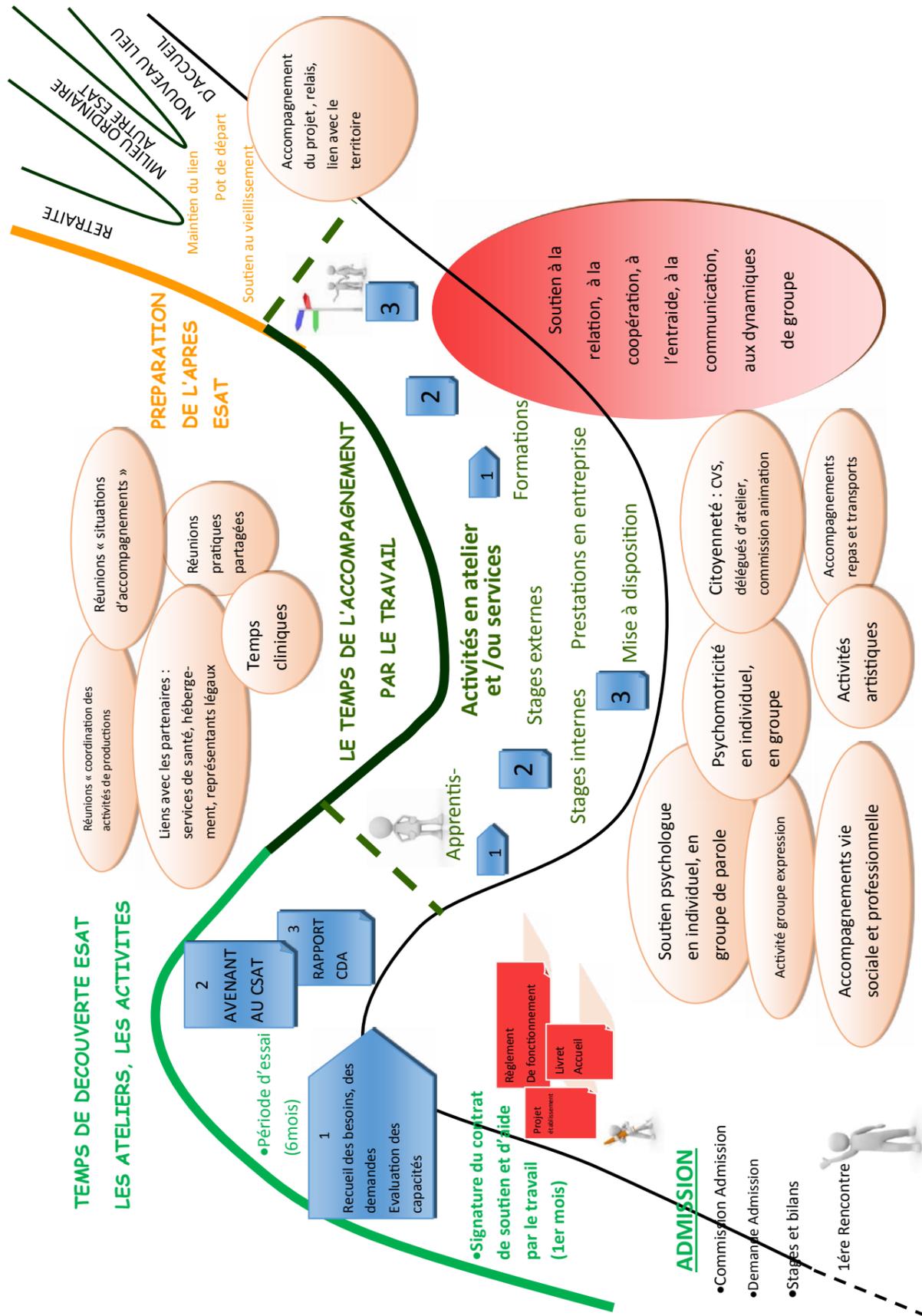


Schéma réalisé par les professionnels

Parcours personnel

Avant d'être admise, la personne a eu des expériences scolaires, institutionnelles, professionnelles... qui se poursuivent pour aller vers d'autres trajectoires.

L'arrivée à l'ESAT s'inscrit dans le parcours de vie de la personne. Le cheminement à l'ESAT est lui-même un espace de parcours.

Il est indispensable de prendre en compte cet avant et cet après. Chaque personne peut en avoir une vision propre et lui donner un sens différent de ceux qui en sont témoins et l'accompagnent.

Dès la demande d'entrée jusqu'à sa sortie de l'établissement, l'accompagnement vise à ce que la personne accueillie soit le plus possible à l'initiative des actions la concernant. La recherche de son expression est donc posée comme préambule à toute analyse et action menée.

A l'ESAT, il n'y a pas de parcours type attendu. L'accompagnement personnalisé se construit en collaboration avec la personne accueillie et est soutenu par ses attentes, ses souhaits, ses desirs, ses projets lorsqu'elle est en mesure d'en élaborer. Il est forma-

lisé en fonction de ses demandes, de l'expertise des professionnels et des possibilités offertes par l'ESAT et ses partenaires dans un document appelé « avenant » personnalisé.

L'ESAT est tenu par une obligation de moyens à mettre à disposition, dans la mesure de ses possibilités, pour viser l'inclusion en Milieu Ordinaire de Travail des personnes accueillies.

Cependant, il ne peut y avoir d'attente systématique vis-à-vis de toutes les personnes accompagnées dans le sens d'une augmentation des compétences ou d'amélioration de comportement. Ainsi les bilans et évaluations, quelles que soient leurs formes, ne portent pas sur la personne elle-même mais sur la pertinence de nos accompagnements.



Axes de l'accompagnement

Les ouvriers sont encadrés par des professionnels de l'accompagnement, spécialistes dans leur domaine, pour mettre leurs compétences au service des ouvriers et des clients, vers une insertion professionnelle :

- Des activités de production pour supports, en ateliers et en prestations de service externalisées,
- Des apprentissages, formations individuelles et collectives, permettant l'acquisition de compétences et la reconnaissance des acquis de l'expérience,
- Des soutiens spécifiques par des professionnels spécialisés, psychologue, psychomotricien, permettant le maintien du lien, donc d'une inscription sociale.

SCHÉMA DES INTERCONNEXIONS ENTRE ACTEURS

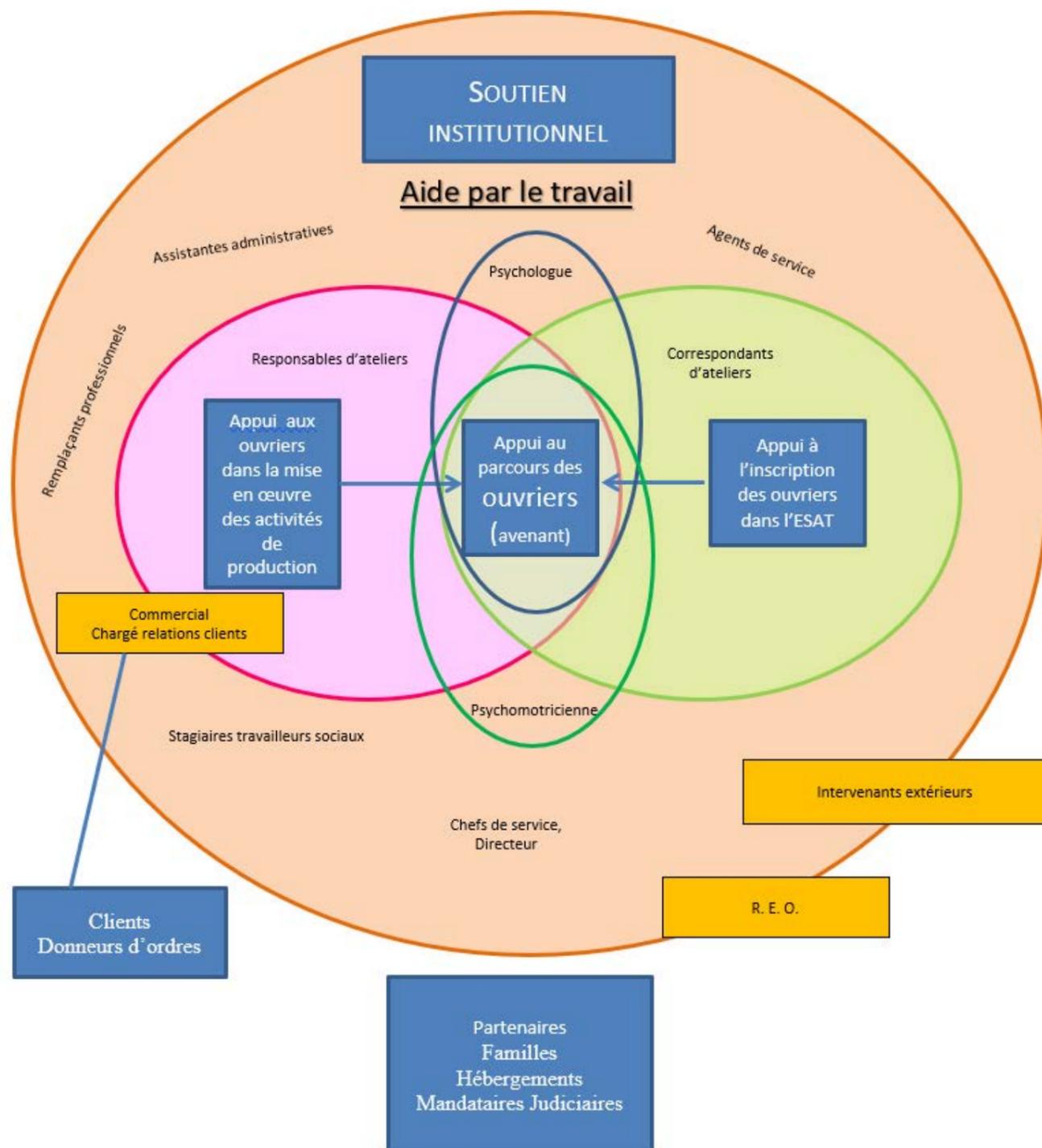


Schéma réalisé par les professionnels

Différents espaces de travail

Supports de l'aide par le travail, ils permettent la mise en œuvre du sens de l'accompagnement.

- | 16 ateliers de production marchande regroupés par familles d'activités

ACTIVITÉS DE SOUS-TRAITANCE MONTAGE ET CONDITIONNEMENT

Le lieu d'exercice des activités de sous-traitance, en atelier au sein de l'établissement, est facteur de contenance pour les ouvriers qui en expriment le besoin en termes de stabilité et d'appartenance à un collectif connu et repéré.

Elles permettent, à travers des tâches décomposables, l'accès au travail pour l'ensemble des ouvriers en valorisant chacun quelles que soient ses compétences et le niveau de sa capacité productive.

Elles offrent des conditions de travail adaptées, à travers des postes prenant en compte les incidences des handicaps ou des limites physiques et psychiques des personnes, leur fatigabilité, et l'ajustement de leur temps de travail.

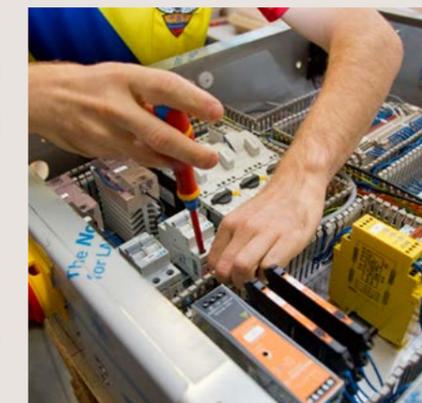
Elles offrent une diversité de tâches favorisant la mobilisation des ouvriers, sollicitant une technicité parfois complexe, et offrent aux responsables et correspondants d'ateliers des supports mobilisables au service du parcours des personnes accompagnées.



SOUS-TRAITANCE MANUELLE

L'environnement de ses activités, organisées en 5 ateliers sur les sites de «Rue de Tours» et de Beaupréau, la multiplicité des clients et les différentes natures des postes de travail et tâches requises, permettent une adaptation permanente des supports aux besoins des personnes.

L'alternance entre travail en atelier, croisement entre équipes, prestations extérieures, est facteur d'individualisation des parcours, dans des environnements où les modalités d'accueil, les espaces de vie favorisent l'épanouissement et le bien-être des ouvriers.



SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE

Organisées en 2 ateliers et 3 équipes sur le site de la zone du Cormier, les activités de conditionnement, de montage, présentent la particularité d'être pour leur majorité réalisées sur des matériels spécifiques, dans un environnement de type industriel. Le bâtiment lui-même renvoie l'image de l'usine, de l'unité de production. Ceci permet une forte identification des ouvriers à leur environnement social et économique, ce contexte différent des autres sites, influe sur leur représentation de l'ESAT.

L'aide par le travail s'appuie sur la diversité des activités et des postes, les tâches proposées offrent un panel d'accompagnement accessible à tous les ouvriers. L'organisation du bâtiment représente un lieu peu différencié, et des espaces modulables amoindrissent l'effet du groupe sur les comportements individuels.

ACTIVITÉS DE SERVICES

Les activités de services rassemblent des approches différenciées selon leur nature et les modalités de leur mise en œuvre.

Certaines se déroulent très majoritairement hors des murs de l'ESAT, chez les clients, parfois en présence de salariés des entreprises (espaces verts, entretiens des locaux), d'autres dans des ateliers ou des espaces où les clients sont accueillis (restauration, artothèque), la blanchisserie à travers les livraisons pouvant représenter un fonctionnement intermédiaire.

Cette relation avec le client est alors un paramètre significatif du déroulement de l'activité, auquel vient se rajouter une perception des espaces changeante et moins structurante.



ESPACES VERTS

Organisée en 3 ateliers, l'activité d'entretien des espaces verts procure une identité forte aux ouvriers en termes de référence métier. Entretien et embellir le paysage apporte une reconnaissance immédiate, et une valorisation des compétences liée à la technicité de certaines tâches. Cette activité favorise les situations d'autonomie, tant sur les chantiers que dans la conduite de véhicules et matériels. A contrario, les modalités d'organisation de travaux en extérieur peuvent être source de déstabilisation ou de pression psychologique supplémentaire pour certains ouvriers au regard de leur handicap.

Les notions de repères dans le temps et dans l'espace prennent une place prépondérante dans l'organisation de ces activités, et à cela s'ajoute la mise en sécurité des chantiers.

Il en est de même pour le maintien de la diversité des tâches ; celles-ci se trouvant de plus en plus mécanisées, une attention reste portée au maintien de travaux permettant l'adaptation du rythme de travail. Les compétences techniques et psychotechniques sont interrogées chaque jour, en lien avec l'évaluation des disponibilités physiques et psychologiques des personnes accompagnées.



ENTRETIEN DES LOCAUX

Organisée en un seul atelier, l'activité d'entretien des locaux procure une identité forte aux ouvriers en termes de référence métier. Nettoyer et entretenir des espaces industriels, des bureaux, des locaux médico-sociaux, souvent en présence de clients ou des salariés, est synonyme de reconnaissance du travail accompli mais aussi exigeant dans l'attitude et le comportement relationnel ; le recours à des matériels mécanisés, les compétences techniques viennent signifier l'utilité sociale des ouvriers de cette équipe.

La nécessité de changer de chantiers plusieurs fois dans une même journée implique de la part des ouvriers une forte capacité d'adaptation qui n'est sans doute pas sans incidence sur leur fatigabilité et leur équilibre psychologique.

L'activité «**MÉCANIQUE**» permet la maintenance des matériels d'entretien des espaces verts ; son aspect pédagogique a une incidence directe sur le respect des outils et machines au-delà des apprentissages qu'elle offre aux ouvriers. L'exigence du bon fonctionnement de chaque matériel apporte de la rigueur et de la technicité en termes de compétences nouvelles, très complémentaires de l'activité « Entretien des espaces verts ».



RESTAURATION

Organisée en 2 ateliers - 3 équipes, qu'elle soit mise en œuvre au restaurant « **Pincée de Sel** » ou sur le site de Rue de Tours « **Les goûts et les couleurs** », l'activité de restauration participe aux mêmes objectifs : produire des repas, qu'ils soient à destination de clients extérieurs à l'ESAT ou aux ouvriers et au personnel nécessitant une même qualité de prestation, une élaboration de produits basée sur l'exigence des savoir-faire au-delà du produit travaillé.

Ces activités sont donc exigeantes en termes de qualité, d'organisation du travail, de respect des normes d'hygiène, et du délai quotidien de production.

S'ajoute à « Pincée de Sel » la pression du service en salle en échange direct avec le client, qui peut renvoyer parfois sans filtre aux ouvriers sa satisfaction ou ses doléances. Ceci est également vrai sur le site « Rue de Tours » dans les retours que font les ouvriers/clients à leurs collègues cuisiniers.

Il faut noter que des « extras » (présentations traiteur à l'extérieur) viennent aussi valoriser les compétences des ouvriers, en changeant le rythme habituel de travail et en établissant une relation de plus grande proximité avec la clientèle.



ARTOTHÈQUE

Un atelier à part entière dans le dispositif des activités marchandes de l'ESAT Arc En Ciel. En appui sur les activités de création artistique, dites de soutien, cet atelier concrétise et capitalise la production des ouvriers en la rendant visible et accessible au plus grand nombre, à l'interne et auprès de l'environnement de l'institution. Par son lieu d'exposition et d'accueil, il permet à des ouvriers de promouvoir les œuvres réalisées, donc leurs auteurs, en rencontrant directement le public. L'atelier s'inscrit donc dans la continuité des activités artistiques conduites à l'ESAT. Son but est de valoriser, faire circuler et faire reconnaître le travail singulier que des travailleurs handicapés réalisent auprès des artistes accompagnateurs.

Son organisation s'articule, comme les autres ateliers, autour d'une équipe et d'une responsable d'atelier. L'accueil de clients, l'encadrement et la gestion des œuvres, l'organisation d'expositions, sont les supports de cette activité : à travers les expositions en galerie, dans les musées ou autres lieux représentatifs tel que les mairies, les associations... les personnes en charge de cette activité se font les porte-paroles d'une activité affichée comme partie intégrante de l'accompagnement des ouvriers de l'ESAT.



BLANCHISSERIE

L'atelier blanchisserie est un espace intégré dans les locaux de l'ESAT, tout en étant en lien quotidien avec les clients grâce aux livraisons.

A l'interne, cette activité demande une acceptation de travailler sur un produit sale, pour le rendre propre. Si cette opération est valorisante, elle demande à chaque ouvrier de pouvoir se saisir du linge qui lui est étranger, non personnel, de faire avec une intimité symbolique. Le cadre et l'organisation normée de cette activité la rend professionnelle et facilite cette acceptation.

La diversité des postes de travail, les différentes parties de l'atelier dédiées pour chacune d'entre elles à une fonction identifiée (tri-lavage / séchage-repassage-plier / expédition-livraison) favorisent l'inscription des ouvriers dans l'activité et le travail d'équipe.



■ Ateliers artistiques à l'ESAT Arc En Ciel

Les ateliers de travail artistique sont avant tout une expérience basée sur la collaboration étroite entre un « artiste professionnel » et des « créateurs » ouvriers d'ESAT.

L'exercice de la créativité au sein de l'ESAT Arc En Ciel, dans le cadre d'ateliers d'art plastique, s'appuie sur une histoire débutant en 1996 avec l'ouverture de l'atelier peinture, Rue de Tours, encadré par Jean BOCCACINO. Depuis lors, deux autres ateliers sont venus enrichir les possibles et la diversité d'approches avec l'ouverture en 1999 de l'Atelier « Art et Volume » animé par Dominique CHRÉTIEN à Beaupréau et l'atelier dessin avec Pierrick NAUD depuis 2010.

Une cinquantaine de personnes sont engagées dans ces activités d'expression qui s'inscrivent dans le cadre d'une production singulière.

Ces temps de soutien sont une parenthèse, un moment atypique par rapport au temps d'ESAT. Ils n'ont pas de visée thérapeutique directe mais proposent néanmoins aux ouvriers qui y participent, un espace de travail autour d'une prise de risque, un engagement créatif permettant une réflexion sur sa singularité confrontée à celle des autres, l'expérience d'une affirmation de soi.

La création artistique, vecteur de reconnaissance sociale

Sans être une finalité, les expositions de ces créations se révèlent essentielles. C'est dans ce cadre qu'un certain nombre d'œuvres sont également exposées et louées dans le cadre de l'artothèque ouverte en 2017.

Cette médiatisation des œuvres favorise rencontres, reconnaissance sociale et encouragement du potentiel des artistes.



« L'ART, C'EST LE PLUS COURT CHEMIN DE L'HOMME À L'HOMME »
ANDRÉ MALRAUX

■ Séances de psychomotricité

Le psychomotricien propose aux ouvriers des séances de psychomotricité en individuel ou en groupes en fonction des besoins repérés par l'équipe de professionnels et des souhaits exprimés par l'ouvrier.



■ Entretien psychologique

Le psychologue reçoit de manière individuelle les personnes accompagnées qui en font la demande et offre un espace d'élaboration et de parole pouvant être confidentiel à l'intérieur de l'établissement. Il collabore avec l'ensemble des professionnels de l'institution. Il participe au temps de bilan

des accompagnements et aux autres moments d'échanges concernant, et avec, les personnes accueillies, apportant sa vision clinique propre à éclairer les professionnels dans leur positionnement au quotidien, pour l'élaboration des perspectives d'accompagnement personnalisé.



■ La Citoyenneté et ses instances à l'ESAT Arc En Ciel

L'exercice de la citoyenneté à l'ESAT Arc En Ciel s'appuie sur une pratique du faire ensemble, les personnes accueillies sont acteurs au sein de chacune des instances par une participation active, 1 personne accompagnée sur 6 y intervient.

C'est prendre part à la vie de l'établissement, être inclus, être reconnu, donner son avis, proposer des idées, s'informer, réfléchir à des solutions.

C'est apprendre à représenter ses collègues, écouter, expliquer ce que les personnes pensent ou disent, rapporter leur parole.

A l'ESAT Arc En Ciel, le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est constitué de 6 personnes accompagnées, 2 représentants du personnel désignés par le Comité Social et Économique (CSE), 2 représentants de l'Association désignés par le Conseil d'Administration et 6 représentants des familles, élus par les familles, les représentants des villes de Cholet et Beaupréau et le directeur. Élus pour 3 ans, les membres se réunissent 4 fois par an.

Depuis mai 2016, le CVS a par exemple lancé une commission d'animation pour participer à la mise en œuvre de temps collectifs à l'ESAT. Sur la base du volontariat, neuf personnes accompagnées représentant les différents sites composent cette commission.

De plus, depuis de nombreuses années, dans chaque atelier est élu un « délégué d'atelier » parmi les personnes accompagnées. Les 15 délégués se réunissent 2 fois par mois ils rencontrent le directeur de l'ESAT pour

faire part des sujets et questions émanant de leurs équipes respectives.

Ces instances et commission sont accompagnées par 3 correspondants d'ateliers lors de temps planifiés pour soutenir les dynamiques collectives et apporter les supports pour faciliter la diffusion des informations, la prise de parole en groupe et soutenir la réflexion, les projets.



Être citoyen, c'est d'abord se sentir autonome dans la cité ; c'est aussi devenir acteur de sa propre histoire, capable d'identifier ses besoins, de reconnaître ses désirs, de formuler des demandes, d'agir ses projets ; c'est enfin se sentir responsable de la communauté, capable d'engagement pour l'avenir commun.

Extrait du livre de Charles GARDOU
« Dans une perspective inclusive, penser autrement le handicap ».



Activité expression

Le groupe expression est proposé aux ouvriers qui le souhaitent afin de travailler sur les enjeux relationnels dans le collectif. Il est animé par la psychomotricienne et un correspondant d'atelier formé au psychodrame.



A travers un partage d'expériences corporelles, les participants prennent conscience de ce qui est en jeu dans la relation. L'objectif est double : repérer les manifestations corporelles de ses émotions, pour mieux les identifier et les exprimer, et apprendre à les reconnaître chez autrui.

Cette activité permet de développer les habiletés sociales. d'être en relation, principalement lors des situations conflictuelles. De plus, ce travail leur permet de mieux comprendre les réactions des personnes avec lesquelles ils interagissent.

A l'aide des jeux de rôles, les participants prennent conscience de leur mode relationnel. Ils expérimentent d'autres rôles et adaptent leur manière

Groupes de paroles

Les groupes de paroles sont animés par la psychologue de l'établissement. Ils ouvrent un espace de paroles collectif où chaque participant est libre de s'exprimer sur le thème de son choix. C'est un espace d'échanges qui aborde les dimensions du personnel, du familial et du social autant au niveau de la vie quotidienne que du travail.

L'objectif est d'envisager un mieux-être de la personne, de favoriser le lien social à travers le partage d'expériences. Effectivement, la rencontre avec d'autres atténue le sentiment de solitude et aide à relativiser des représentations parfois très catégoriques.

La participation de l'ouvrier au groupe de paroles s'inscrit dans le travail d'accompagnement au sein de l'ESAT.

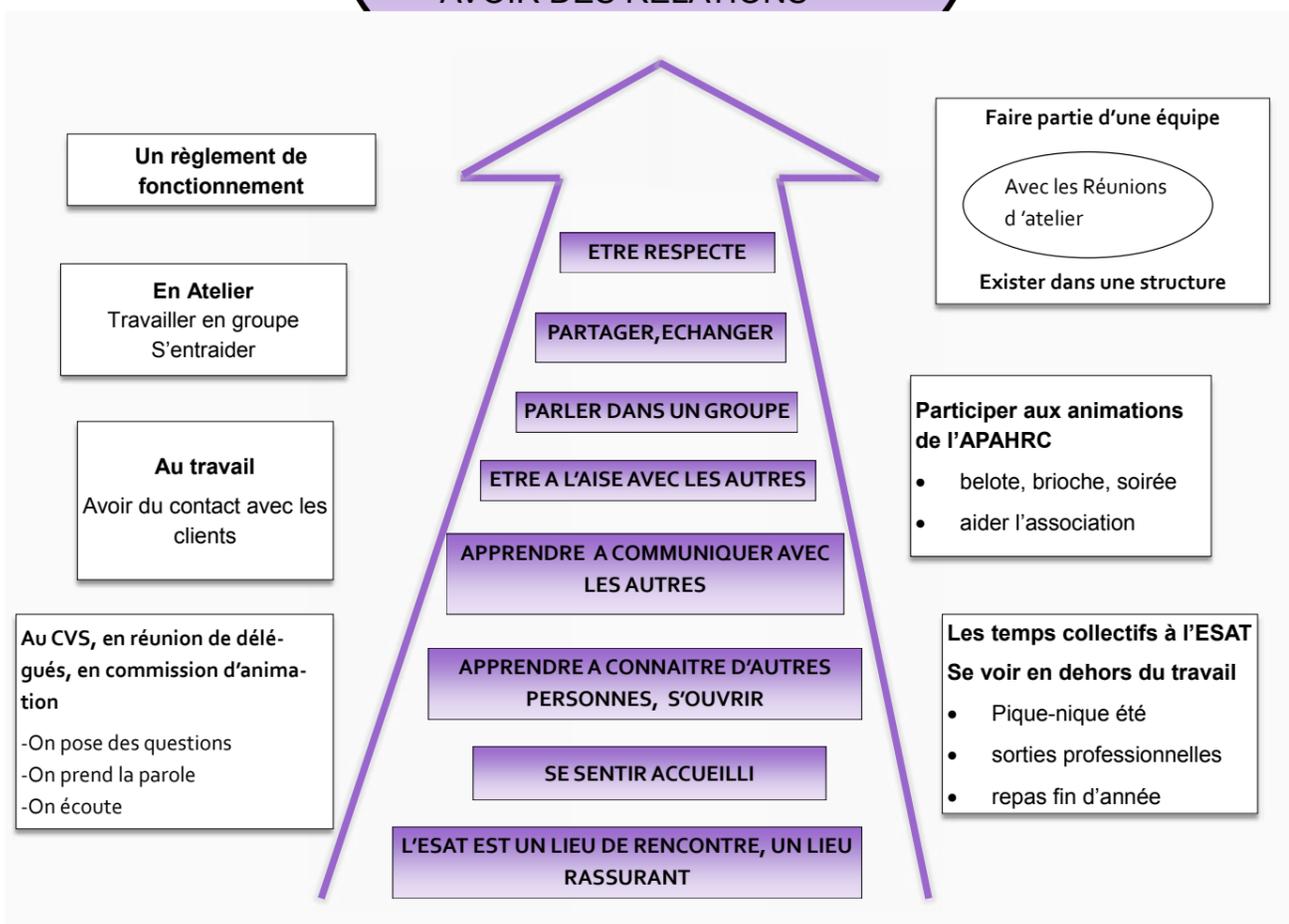


Schéma réalisé par les ouvriers et les correspondants d'atelier

4



Insertion Inclusion

Le travail au service de l'insertion et de l'inclusion

Les actions d'accompagnement des ouvriers d'ESAT visent en permanence leur reconnaissance, dans un but de valorisation de leurs compétences et dans le tissage de liens sociaux.

Cette mission se doit de prendre en compte pour chacun d'entre eux les besoins de réassurance et les aspirations sociales qui les animent.

A travers les modalités de mise en œuvre de cet accompagnement, au sein des ateliers de l'établissement comme à travers des dispositifs visant à un emploi accompagné en milieu dit ordinaire de travail, la parole de la personne accompagnée reste première et guide le parcours contractualisé sur la base d'un projet personnalisé.

Les moyens déclinés ci-dessous prennent la même valeur en interne comme dans leur application sur des dispositifs externalisés.

Apprentissages

Au-delà de l'organisation et de l'adaptation du travail aux compétences des personnes accueillies, se pose la question du travail comme support d'apprentissage.

Pour les personnes accompagnées à l'ESAT, il est possible d'acquérir de nouveaux savoir/savoir-faire/savoir être pour s'intégrer, pour évoluer ou se maintenir dans l'exercice de leur activité. Dans cette démarche, il peut être envisagé des formations profes-

sionnelles et/ou qualifiantes. Pour les responsables d'ateliers, il est attendu dans leurs fonctions qu'ils évaluent les capacités techniques pour aider la personne à se situer dans son parcours, et l'aident à développer des compétences techniques par le biais de l'apprentissage et de la formation. A travers des outils d'évaluation ou au moment des bilans des accompagnements (PRE-CAP, PEPS, grille d'évaluation CREAL, fiches référentiels métiers), des actions d'apprentissages individualisées sont

planifiées et mises en œuvre par les référents.

La dimension de développement de compétences sociales est partie intégrante de l'accompagnement des professionnels, elles sont un facteur clef de la réussite du parcours des ouvriers. Pour exemple, ce travail se réalise lors des réunions d'ateliers, des sorties professionnelles...

Stages

Les stages proposés ou à la demande des ouvriers répondent à plusieurs objectifs :

- Le projet d'un changement d'atelier ou de site de travail
- Le besoin temporaire d'une prise de distance avec un collectif
- La découverte d'une nouvelle activité, de nouvelles compétences
- L'adaptation de l'activité au parcours de l'ouvrier
- La découverte d'une entreprise et de son environnement de travail



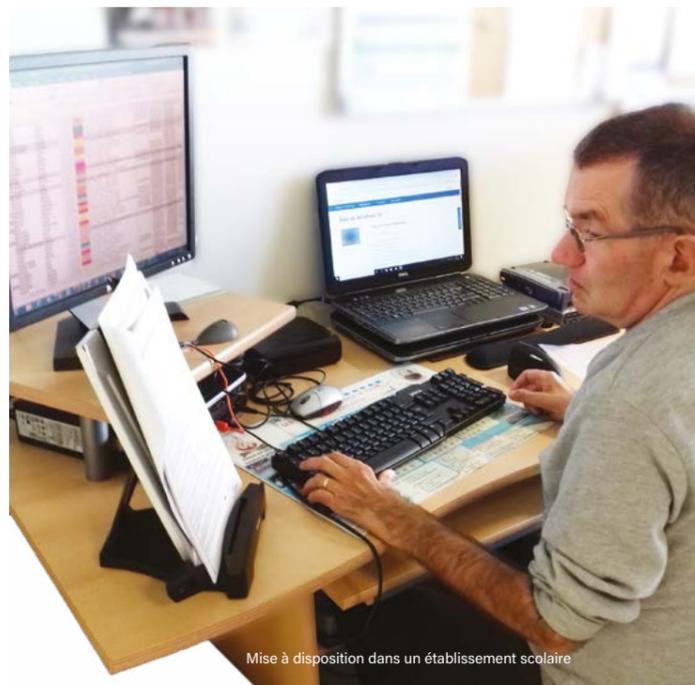
Prestations de service et mises à disposition

Des prestations externes en entreprises sont réalisées sous forme de convention de prestations de service, elles concernent des équipes d'ouvriers accompagnées d'un responsable d'atelier sur le site des entreprises clientes. Elles peuvent être le premier pas vers l'accès et la compréhension des conditions de travail dans un environnement ordinaire, pour une découverte ou une nouvelle expérience professionnelle.

Un premier pas vers les conditions du travail en milieu ordinaire.

Des mises à disposition individuelles sont également soutenues par les professionnels. Leur durée limitée à deux ans permet un aller-retour entre l'entreprise et l'ESAT, mise en situation pour l'ouvrier, et éventuellement d'étudier l'employabilité de l'ouvrier au regard de l'emploi occupé... Le soutien des professionnels est au cœur de cette relation, des moyens d'accompagnement plus pérennes sécuriseraient et optimiseraient ces parcours d'inclusion en milieu ordinaire.

Ces dispositifs permettent un aller-retour vers l'entreprise et l'ESAT pour une mise en situation pour l'ouvrier, « L'emploi accompagné » vient les compléter.



Mise à disposition dans un établissement scolaire

Formations

Un plan de formation annuel est construit à partir des demandes individuelles et collectives des ouvriers, avec pour objectifs l'accès à de nouvelles compétences permettant un parcours professionnel qualifiant ou l'adaptation à de nouvelles activités de production.

Les formations collectives ou individuelles complètent, renforcent notre action interne et permettent d'ouvrir vers l'extérieur, de développer des nouveaux acquis professionnels et/ou personnels.

La mobilisation du CPF, compte personnel de formation, permet l'accès à la qualification. Celle-ci peut prendre également la forme d'une reconnaissance des acquis de l'expérience, RAE ou de VAE, validation des acquis.



■ Des supports toujours liés à l'accompagnement

- La mise en situation de travail en appui sur des activités et des postes adaptés.
- La relation construite et contractualisée avec l'ouvrier à travers le projet personnalisé et son avenant.
- La diversité d'outils d'évaluation favorisant la compréhension et l'adaptation des parcours : temps cliniques, réunions d'accompagnement, bilans psychomoteurs, suivis avec la psychologue, entretien avec l'ouvrier.

■ Suivi du parcours à l'ESAT : parcours professionnel, formations et compétences

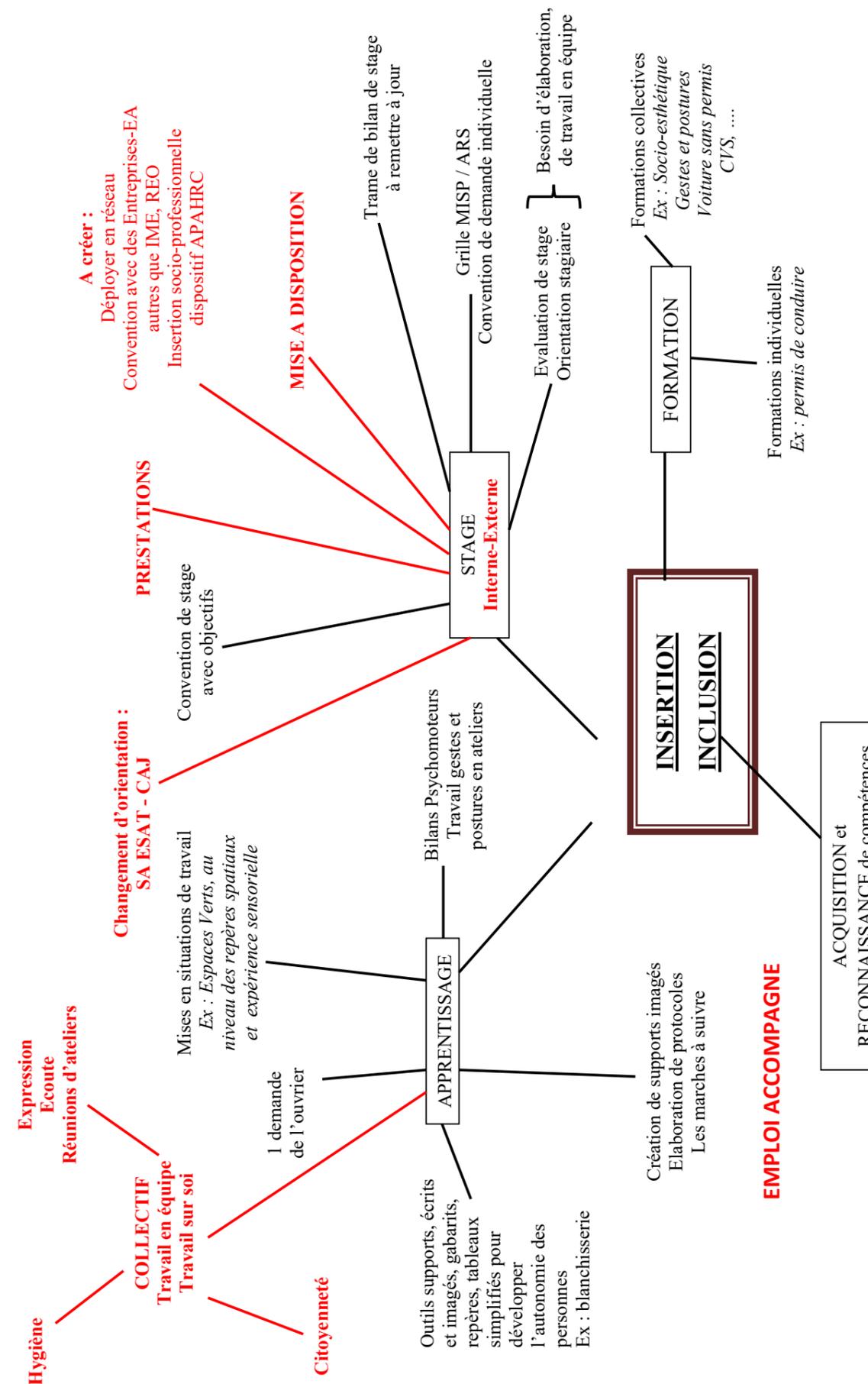


Schéma réalisé par les professionnels

5



Santé Vieillessement

Des adaptations de l'accompagnement à la santé, au vieillissement des personnes en situation de handicap

Participation de la personne au volet santé de son projet personnalisé

En tant que participant à une commission inter-associative qui les a produites, l'ESAT Arc En Ciel utilise des documentations pertinentes reconnues nationalement « Faciles à lire, faciles à comprendre », qui permettent l'information santé dans toutes ses dimensions à destination des ouvriers.

Les séances et bilans de psychomotricité réalisés en fonction du parcours de l'ouvrier (sans prescription médicale) sont des opportunités d'informations et d'échanges sur les dimensions santé.

Elles peuvent aussi permettre la préparation de consultations/interventions avec les professionnels médicaux.

Les visites de médecine du travail sont majoritairement accompagnées par les professionnels de l'ESAT.

Chaque personne ayant demandé ou été repérée avec une difficulté, est orientée, voire accompagnée, pour celles qui le souhaitent, vers un médecin traitant.

Des formations à destination des travailleurs sont mises en place par atelier, sur l'hygiène, le socio-esthétisme, en lien avec l'activité de production.



Le parcours personnalisé est co-construit avec la personne, par des entretiens, des échanges, la collecte d'informations,... en sollicitant au besoin des proches ou des partenaires (avec l'accord de la personne ou à sa demande).

Les proches, personnes ressources, sont sollicités au cas par cas en fonction des souhaits de la personne accompagnée, reconnue en tant qu'adulte.



Promotion de la santé et de la prévention des risques

En complément des points précédents, les postes de travail sont adaptés pour la prévention des TMS, de la fatigabilité, avec par exemple une variété de postes assis-debout, etc..., mais aussi une alternance possible d'ateliers en fonction des besoins repérés pour les travailleurs.



Une cohérence, une continuité et la permanence des soins autour de chaque personne accompagnée

Le temps de travail est adapté à la pathologie et/ou aux conséquences particulières de traitement(s), en lien avec les partenaires.

Des absences sont autorisées le cas échéant sur le temps de travail par exemple pour des rendez-vous médicaux spécifiques importants.

Des passerelles en internes avec le CAJ sont possibles, voire facilitées car il est géré par le même chef de service.

Le lien est entretenu avec la médecine du travail pour faire face aux situations d'urgence et/ou aux problématiques aiguës plus ou moins régulières en ESAT.

L'ESAT Arc En Ciel a construit et conventionné avec l'Hôpital de Cholet un dispositif « Réadaptation Evaluation Orientation » financé par l'ARS pour 4 ETP d'ouvriers. Dans ce cadre, une infirmière spécialisée vient suivre très régulièrement, pour le sécuriser, le parcours de ces personnes à l'ESAT.

Prise en compte du vieillissement

« UN AVENIR APRÈS LE TRAVAIL » EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE

● Lancement de la démarche

- Une anticipation de la fin d'activité favorisant une continuité de parcours au-delà du travail.
- L'accès aux droits lors d'un changement de situation administrative, le maintien du lien social et du suivi de la santé nécessitent une anticipation de la sortie de l'ESAT.
- L'adhésion de l'APAHRC au dispositif « Un avenir après le travail » engage les professionnels des établissements à partager les objectifs du parcours avec chaque personne accompagnée au plus près des acteurs de droit commun (CARSAT, CAF, organismes HLM, réseaux de bénévolat, médecins...).

Le flyer de présentation de cette action en indique les modalités.



2019



www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr



www.creai-nantes.asso.fr



www.ardesat-paysdelaloire.fr

Introduction

Sur la région Pays de la Loire, un tiers des travailleurs d'ESAT ont plus de 45 ans. La problématique du vieillissement des travailleurs en ESAT se pose comme un des enjeux à relever en termes d'accompagnement et d'adaptation des réponses aux attentes et aux besoins des usagers, pour co-construire des parcours mobilisant tant les acteurs de droit commun de proximité que les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires.

Une étude intitulée « le recueil des pratiques pour accompagner le départ à la retraite des travailleurs d'ESAT »¹, menée en 2016 par le CREA I à la demande de l'ARS, a montré que de nombreux ESAT ont mis en place des accompagnements spécifiques pour préparer et accompagner le passage à la retraite, souvent synonyme de ruptures pour certains travailleurs (risques d'isolement, difficultés à faire valoir ses droits, problèmes de santé...).

La sortie d'ESAT se doit d'être accompagnée de la manière la plus coordonnée possible et avec la pleine participation des travailleurs d'ESAT. Au-delà d'une capitalisation des actions conduites par les ESAT et face au nombre élevé de personnes concernées, **il est donc important d'outiller :**

- les travailleurs d'ESAT
 - les professionnels des établissements et services médico-sociaux
 - les partenaires locaux
- pour mieux préparer cette transition avec pour visée une vie après le travail la plus harmonieuse possible.

Aussi, sur la base du dispositif d'accompagnement de la préparation à la retraite des ouvriers des ESAT intitulé « Un Avenir après le Travail »², développé depuis 2013 par l'ARESAT Bretagne (Association Régionale des Etablissements et Services d'Aide par le Travail), **la région Pays de la Loire s'engage dans le déploiement de la démarche.**

L'animation de cette action sera portée conjointement par le CREA I (missionné par l'Agence Régionale de Santé) et l'ARDESAT (Association Régionale des Directeurs d'ESAT des Pays de la Loire).

Cette démarche s'inscrit dans la mise en oeuvre du Projet Régional de Santé 2018-2022.

¹ http://www.creai-nantes.asso.fr/images/Rapport_ESAT_2017_05_10.pdf

² <http://www.avenir-esat.org>



« UN AVENIR APRÈS LE TRAVAIL »
EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Présentation synthétique du dispositif

2 OBJECTIFS SIMULTANÉS

- Un accompagnement efficient de la transition vers la retraite ou la fin d'activité professionnelle construit et organisé avec les ESAT et les services d'hébergement ou d'accompagnement social.
- Une coopération avec les acteurs de droit commun du territoire pour faciliter la participation sociale, les réponses de proximité et la fluidité des parcours.

4 THÉMATIQUES DÉVELOPPÉES

 Droits retraite - Démarches administratives - ressources	 Vie sociale
 Logement - Accompagnement social - Mobilité	 Santé

4 OUTILS PRINCIPAUX DÉVELOPPÉS

L'accessibilité de l'information

- Des livrets d'information en format « facile à lire et à comprendre »
- Une plate-forme numérique d'information thématique, de cartographie des acteurs locaux, et d'échange de pratiques innovantes : <http://www.avenir-esat.org>
- Une application « Android » pour une information intuitive en « facile à lire et à comprendre »

L'animation de territoire

- C'est un parcours de « préparation retraite » initié et élaboré par les futurs -retraités d'un même bassin de vie.
- Elle vise à organiser des animations et des rencontres permettant aux futurs retraités de mieux connaître les propositions, sur leur territoire, destinées aux seniors (Clic, centres sociaux, clubs de retraités, espaces prévention santé, hébergements collectifs, aides pour le maintien à domicile, droits...)

La formation

- Des professionnels (Formation « animateurs retraite »)
- Des futurs retraités (parcours de sensibilisation de 3 jours)
- Des acteurs de droit commun (sensibilisation aux notions d'accessibilité)

Un collectif agissant en réseau et coopération

- Comité de pilotage régional pluri-partenarial
- Un réseau inter-régional avec la constitution d'une association « Un avenir après le travail » regroupant les territoires engagés dans la démarche.

Reportage présentant les différents outils développés par ce projet : <https://vimeo.com/130208774>

Lancement de la démarche en Pays de la Loire

Sur la région Pays de la Loire, l'animation de cette action sera portée conjointement par le CREAL (missionné par l'ARS) et par l'ARDESAT avec l'appui de l'ARESAT Bretagne.

Dans un premier temps, il est envisagé de développer cette action :

- sur **3 territoires pilotes** : Nantes agglomération, Saint Nazaire et Presqu'île guérandaise, Cholet/Les Mauges
- autour de **2 thèmes** : droits et ressources/vie sociale.

Pour mener cette action, plusieurs étapes sont prévues sur 2019-2020 :

1. La constitution d'un **comité de pilotage régional** avec l'ensemble des acteurs concernés par la question de l'accompagnement des travailleurs d'ESAT après le travail (une rencontre/an)
2. Une **réunion d'information** sur chacun des territoires pilotes, afin de présenter la démarche auprès des futurs retraités, des professionnels d'ESMS et des partenaires locaux
3. La constitution d'un **comité technique** afin de participer à la mise en œuvre de la démarche au niveau local (deux/trois rencontres/an)
4. La **formation "d'animateurs retraite"** destinée aux professionnels d'ESAT, FH ou SAVS
5. Le lancement des **animations de territoires**.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



Contacts - Coordonnées
CREAI PAYS DE LA LOIRE - BP n°59 - 8 av. Thébaudières - CP 30406
44804 SAINT-HERBLAIN CEDEX
Tél. : 02 28 01 19 19 / Mail : info@creai-nantes.asso.fr / www.creai-nantes.asso.fr

6



Affectivité Sexualité Parentalité

La prise en compte de l'affectivité, de la sexualité, de la parentalité, dans l'accompagnement des personnes en situations de handicaps

Vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicaps dans la complexité d'un vivre ensemble

A l'ESAT Arc En Ciel, lieu de socialisation, donc de rencontres, la construction d'une vie sentimentale et affective est possible, notamment quand il est le seul lieu de rencontres pour certain(e)s.

D'autres ouvriers vivent en couple ou sont mariés avec une personne qui travaille en milieu ordinaire, et/ou sont parents. Une grande diversité des situations affectives, dont celles amoureuses, est observée.

Les situations sont différentes entre ceux qui vivent en institution, en couple, chez leurs parents. Il y a des niveaux de connaissances différents en termes de schéma corporel, de sexualité, de codes sociaux, de représentations ; certain(e)s savent tenir des codes sociaux qu'ils ont appris.

Des règles qui permettent le vivre ensemble sont instituées à l'ESAT Arc En Ciel. Cependant elles ne doivent pas occulter par exemple que les personnes en couple renvoient une réalité difficile aux autres, en lien avec la solitude, le désir de « vie normale »...

Des questionnements sont traités régulièrement sur la distance corporelle en situation de travail, repris en collectif après avoir rappelé les éléments du règlement de fonctionnement qui s'y réfèrent. La question du consentement est débattue ponctuellement en situations ou en réunions d'ateliers.

Les aspects des tenues vestimentaires, des lieux collectifs d'intimité (vestiaires, toilettes, ...) sont abordés régulièrement en collectif et individuel autour du regard porté sur le corps de l'autre, avec recours à la formation en cas de besoin (socio-esthétisme par exemple).

Si le travail canalise l'attention, la vie affective s'exprime aussi sur des espaces plus « libres » comme les temps de pause, les déjeuners, les discussions dans les véhicules en partant sur les chantiers,.... Les réseaux sociaux viennent aussi impacter les relations.



Accueillir et accompagner les problématiques liées à la vie affective est parfois nécessaire pour permettre la (re)mise au travail :

- Vie de couple sur le même atelier, qui peut amener jusqu'à des situations de violence, ou de désinvestissement pendant l'activité.
- Lien de dépendance de certains couples (temps de pause décalés qui deviennent problématiques par exemple...).
- Attitudes et comportements dans les vestiaires (gestes consentis ou non, agressions subies ou commises...) sont accompagnés avec pudeur et discrétion. Ils peuvent faire l'objet de signalement si les éléments recueillis le justifient.
- La question de la parentalité (enfants placés...) amène parfois à passer le relais à un collègue plus en lien avec la personne accompagnée.
- Dans certains cas, suite au besoin repéré d'informations, un accompagnement de la personne accueillie au planning familial peut-être réalisé.
- Quoi qu'il en soit, l'accès à ce droit commun doit être soutenu par un accompagnement adapté, qui en est la condition indispensable.

Vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap à l'épreuve des représentations

A travers Internet, les réseaux sociaux, la pornographie et les médias, la sexualité peut être perçue comme violente, dangereuse, ce qui peut positionner les parents et aussi les professionnels comme des freins, face à la complexité à accompagner.

Une évolution lente au bénéfice des personnes accueillies est cependant observée, entre autres grâce aux formations en IME (en référence à Marcel NUSS), par des témoignages des personnes en situation de handicap.

Que l'institution en parle participe à reconnaître le droit à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap, au motif que « nommer c'est déjà exister ».

Peut-on normaliser les pratiques ? Cela semble compliqué, et nécessite impérativement une pensée en mouvement, à partager entre les personnes accueillies, les professionnels et les familles. Ainsi à l'ESAT Arc En Ciel, les situations sont gérées au cas par cas en étant vigilants au respect de la dignité des uns et des autres.

Concernant les situations d'abus, possibles ou avérées :

- Comment penser l'agression sexuelle chez des personnes dont l'expression du langage est réduite ? L'ESAT Arc En Ciel souhaite rester vigilant à cette question si complexe en la prenant en compte avec la richesse d'analyse de l'équipe pluridisciplinaire.
- Les personnes se rencontrent à l'ESAT et peuvent tomber amoureuses, se désirer mais aussi se blesser ! Le « risque zéro » n'existe pas, que l'on soit en situation de handicap ou non ! Nous pourrions créer une bulle surprotectrice illusoire à travers une liste drastique d'interdits mais ce serait au détriment du droit à la sexualité.
- Au lieu d'interdire, nous souhaitons soutenir des lieux d'expression où chacun va pouvoir se dire à sa manière. Des espaces où pourront se croiser différentes dimensions mêlant des impératifs de sécurité, des résistances liées au tabou et l'expression des personnes accompagnées.
- La question du consentement est alors primordiale dans notre approche de la vie affective et sexuelle. Est-ce que la personne sait à quoi elle consent ? Quel est le sens de l'absence d'un refus ? Face à la difficulté d'identifier le consentement d'une personne, il est tentant d'interdire plutôt que de trouver les moyens de permettre aux sujets l'expression de leurs désirs.

Ce consentement doit être libre (en l'absence de toute contrainte) et éclairé mais comment penser la liberté ? Si nous pensons le handicap comme une contrainte, entraînant des fragilités favorisant le fait d'être sous influence, alors leur consentement peut être difficilement perçu comme totalement libre. Mais nous risquons alors de réduire les personnes à leur handicap.

Penser la sexualité des personnes en situation de handicap est donc une manière de questionner notre éthique sur l'humanité et s'inscrit dans la promotion de la dignité humaine à travers le respect de la volonté de la personne.



Permettre la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap

Dans la logique et pour compléter les points précédents, à l'ESAT Arc En Ciel, des réunions de pratiques partagées ont été réalisées sur la thématique de l'affectivité en situation de travail et sur les temps de pauses.

Des sollicitations autour de ces thématiques sont fréquentes auprès des responsables et des correspondants d'ateliers, en fonction des relations construites individuellement. Le besoin d'accompagnement autour de ces dimensions est très important.

Une commission parentalité existe au SAVS de l'APAHRC et constitue une ressource mobilisable.





Communication
Collaborations Partenariats

La communication, les collaborations et partenariats développés

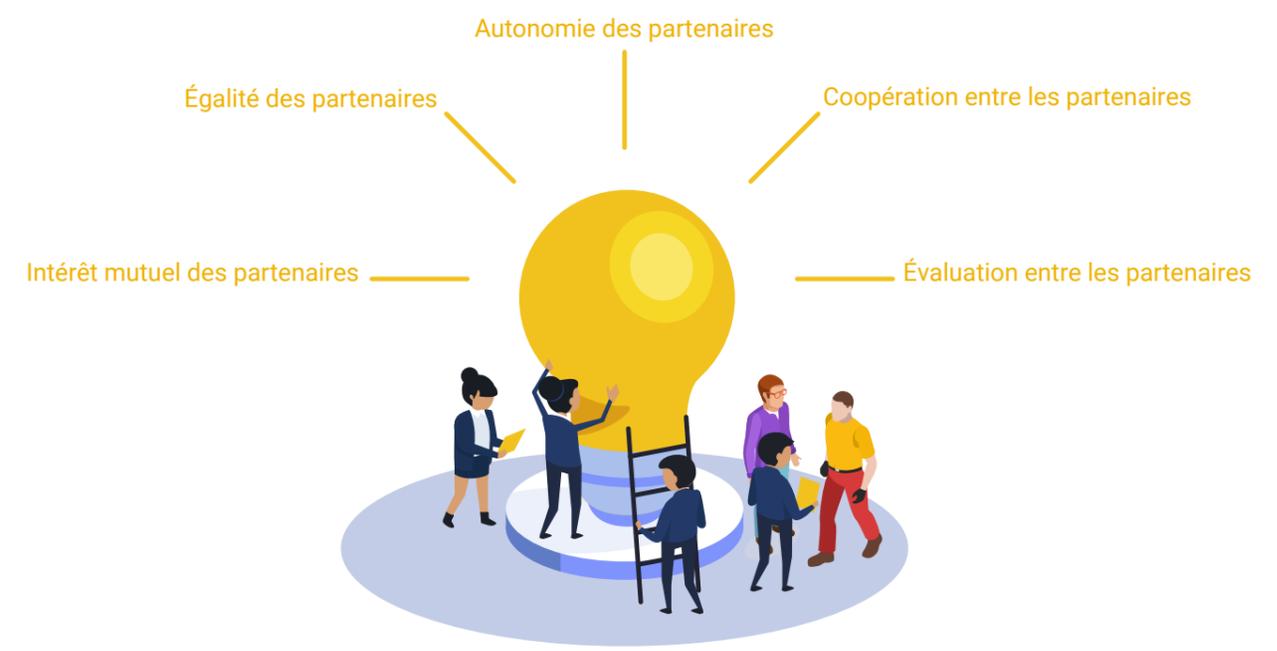
Les notions complémentaires : Réseau et Partenariat

Dans la dynamique d'évolution actuelle des pratiques et des réglementations encourageant les logiques de parcours, l'ESAT Arc En Ciel se veut un acteur impliqué et s'appuie sur les définitions suivantes :

- Le réseau (selon Patrick DUBECHOT et Marie ROLLAND) est une organisation au service du partenariat. Le réseau implique la communication et la collaboration entre acteurs aux statuts hétérogènes qui mettent en commun et développent une culture commune au service d'un projet commun. Il est marqué par 2 caractéristiques :
 - Sa dimension informelle qui l'amène à disparaître si les liens ne sont pas activés,
 - La potentielle défaillance des relations car aucun engagement ne lie durablement les intervenants.
- Le partenariat est une association active de différents intervenants, qui tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif partagé relié à un problème ou à un besoin clairement identifié, dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation (d'après Jean Yves BARREYRE, Dictionnaire critique de l'Action Sociale, FAYARD, Paris, 1995).

Ses caractéristiques essentielles et résumées sont : une inscription dans un projet finalisé et dans le temps, qui repose sur des relations privilégiées et non hiérarchiques, qui répond à une logique et aux besoins de l'action, et enfin qui constitue un processus évolutif nécessitant une évaluation continue.

L'action partenariale repose sur 5 principes de base



Faire connaître l'établissement sur son territoire

Avec la volonté affirmée d'insertion dans le tissu économique local :

- L'équipe de l'ESAT s'organise pour participer aux réunions et Portes Ouvertes d'entreprises de la même zone d'activités pour informer et se faire connaître d'un réseau d'employeurs potentiels.
- L'ESAT Arc En Ciel organise lui-même ses Portes Ouvertes, et participe à celles organisées annuellement par la ville de Cholet pour faire découvrir les acteurs de ses activités économiques.
- Des opportunités de marchés et de postes pour les ouvriers sont relayées par le chargé de clientèle et par la participation de membres de l'équipe aux événements interentreprises de l'agglomération.

Les réseaux d'acteurs pour la découverte et l'orientation vers l'ESAT :

- Scolarité/formation : IME, mission locale, ITEP, collèges, lycées (classes ULIS), ...
- Emploi pour évaluation et réorientation professionnelle : services de santé mentale, pôle emploi, mission locale notamment pour les travailleurs non accompagnés par un établissement, entreprises adaptées, Foyer de vie et CAJ ...

Les réseaux d'acteurs de la formation :

- Pour les travailleurs : centres de formations ciblées, adaptées à leurs besoins
- Pour les professionnels de l'ESAT : centres de formations

Les réseaux d'acteurs de l'emploi :

- Des entreprises pour des mises à disposition, des stages en milieu ordinaire, des prestations : clients des différents ateliers
- D'autres ESAT, entreprises adaptées, ...

Les réseaux d'acteurs de la santé :

- Services de santé mentale (partenariat conventionné avec CH Cholet), CMP, CATTP, Planning familial, ensemble des acteurs des soins, ambulancier (partenariat conventionné), médecins traitants, médecine du travail, hôpital général, ...

Les réseaux d'acteurs du domicile :

- Résidences, SAVS, familles, aides-soignantes, ...
- Associations d'usagers et de familles : APAHRC, mandataires judiciaires, ...

Les réseaux d'acteurs institutionnels :

- Agglomération de Cholet (transports par ex,) Mauges Communauté pour l'aide à l'inclusion sur le territoire, ...
- Maison Départementale de l'Autonomie,

Le réseau d'acteurs financiers :

- L'ARS, le Conseil Départemental, ...

Les réseaux d'acteurs de la vie sociale, culturelle et de loisirs :

- Un conseiller municipal chargé du handicap de la ville de Cholet est membre du CVS de l'ESAT Arc En Ciel.
- Un GEM « Soleil » dont le fonctionnement est supervisé par un chef de service de l'APAHRC. C'est une opportunité de lien social en milieu sécurisé pour certaines personnes accompagnées.
- Différents intervenants pour des activités artistiques en lien avec l'artothèque.
- Éducateur sportif pour organiser avec la commission animation une journée événementielle institutionnelle regroupant tous les travailleurs et les membres de l'équipe à travers des activités ludiques.



Valoriser les compétences des travailleurs handicapés en développant les échanges entre l'ESAT et son territoire

Une commission animation composée de travailleurs contribue à la vie sociale de leurs pairs, par exemple à travers :

- L'organisation des événements institutionnels annuels, en sollicitant les intervenants et en pensant les modalités,
- De la mise en œuvre de prestations de type œuvres sociales, ...

Des sorties professionnelles initialement prévues pour être en lien avec les activités professionnelles sont réalisées régulièrement pour permettre aux travailleurs l'ouverture à d'autres pratiques, à l'évolution technique du matériel par exemple.

La mise à disposition de travailleurs pour des entreprises, des collectivités ou des prestations extérieures sont réalisées le plus souvent possible selon les activités.



Réunion de commission Animation

Des temps d'échanges et de rencontres des travailleurs sont réalisés avec des lycéens et étudiants dans le cadre de leurs recherches.

Dans le cadre de la semaine du handicap, des repas « dans le noir » sont organisés par des étudiants en licence animation avec participation des travailleurs pour favoriser la rencontre de différents handicaps.

Un atelier pâtisserie au restaurant, animé par un travailleur et un responsable d'atelier a été organisé à destination des personnes accueillies au CAJ : les objectifs sont de valoriser le travailleur, le lieu professionnel et la rencontre entre personnes accompagnées.

Un groupe du CAJ chaque vendredi partage l'activité de l'artothèque ; de même, dans le cadre du partenariat avec l'IME, des temps d'ateliers sont organisés fréquemment pour faire découvrir ces activités à l'ESAT Arc En Ciel.

Via le CVS, les travailleurs ont sollicité l'adjointe au maire pour mettre en place des actions de sensibilisation auprès des collégiens et lycéens, grâce à un partenariat avec le Conseil Municipal des Jeunes de Cholet.

L'équipe accueille très régulièrement des stagiaires en formation pour les différentes fonctions dans l'équipe.

De même, l'ESAT est un lieu d'accueil pour une personne en Service Civique sur l'Artothèque.

Élaborer et conforter des partenariats afin de faciliter les transitions et favoriser la vie sociale

A défaut d'être réellement définies et formalisées, des formes de partenariat existent de fait avec des intervenants au domicile (aides à domicile, soins, ...) dans le cadre de l'accompagnement global de certains travailleurs.

Des partenariats pourraient donc être créés pour une cohérence d'accompagnement des travailleurs :

- Dans le cadre du nouveau CPOM, en mettant en place une équipe mobile de travailleurs avec un responsable, pour développer leur autonomie individuelle ou collective visant leur inclusion en milieu ordinaire.
- En construisant et conventionnant avec des partenaires comme le Planning familial, les CMP, la CARSAT... le dispositif « Un avenir après le travail » pour formaliser des recours et sollicitations des acteurs de droit commun.



8



Place des familles

La place des familles dans l'accompagnement des ouvriers

La place des familles dans l'accompagnement des ouvriers

Si le projet d'établissement 2014-2018 s'appuie sur l'affirmation d'une institution au service de la personne en situation de handicap, en déclinant le sens qu'il reconnaît aux termes «Adulte, citoyen, sujet», la place de la famille y est évoquée en quatre lignes :

« La famille, les parents, conjoints et enfants font partie intégrante de l'environnement de la personne adulte accompagnée. Ils peuvent être reçus, en sa présence avec son accord, par les professionnels. Ils sont représentés au Conseil de la Vie Sociale (CVS) et peuvent participer au mouvement associatif de l'APAHRC. »

Deux aspects de cette place sont alors évoqués :

- la présence sur les temps liés à l'accompagnement dans l'établissement, individuels ou collectifs (CVS),
- l'engagement militant dans les instances de l'association.

Tout en identifiant ces enjeux parfois mêlés du parent ou du proche partenaire de l'accompagnement et possiblement présent dans la gouvernance associative, le propos de l'équipe professionnelle de l'ESAT est de s'attacher à clarifier cette « place » en la souhaitant productrice de sens et de ressource dans l'accompagnement du parcours de chaque ouvrier.

L'année 2015 a permis à l'association et à ses membres d'interroger cette place du point de vue des familles, des ouvriers par l'intermédiaire du CVS et de transmettre cette mise en perspective vers les établissements.

Pourquoi ? Une recherche de clarification ?



Cette clarification recherchée par nous, professionnels, de la place des familles entraîne des interrogations incontournables :

Qui en décide ?

- L'ouvrier à travers la formulation d'une demande ? Cela peut paraître simple, mais est-il dégagé de toute influence (des professionnels comme des familles) ?
- La famille ou les proches pour garder le lien avec leur enfant devenu adulte, ou à contrario pour participer à son émancipation ?
- Le professionnel dont l'évaluation, toujours échangée collectivement, entraînera une rencontre après avis ou recherche du consentement de l'ouvrier ?

Quelle que soit l'origine de cette demande, sa clarté ou ses objectifs sous-jacents, l'équipe professionnelle de l'ESAT Arc En Ciel affirme à travers le projet d'établissement que la famille ou les proches de la personne concernée ont toujours une place au service de cet accompagnement, sans jugement de valeur, en s'appuyant sur un dialogue respectant l'ouvrier dans ses souhaits et en s'attachant en permanence à la compréhension de ses besoins.

« Favoriser la place de l'ouvrier acteur de son accompagnement, tout en respectant la nécessaire prise en compte des attentes des familles et des proches par des propositions cohérentes avec le projet d'établissement de l'ESAT Arc En Ciel ».

Des attentes des familles vis à vis de leurs proches accompagnés dans les établissements

A quelle place ?

En tant que partenaire de l'accompagnement, au titre d'un lien affectif, relationnel qui justifie de fait la connaissance de ce qui est bon pour la personne accompagnée ?

En tant qu'acteur intégré au cercle de vie de l'ouvrier dont la posture quelle qu'elle soit influe sur la personne donc sur l'accompagnement des professionnels, ne pouvant donc être niée ?

Il s'agit de préciser que l'évolution des profils des personnes accompagnées, leurs réponses au questionnaire de l'association sur leurs attentes vis à vis de cette place engage le projet d'établissement à élargir le cercle de la famille à celui des proches, au sens du lien et de la relation nécessaire à la personne dans son environnement.

De l'attente de l'association, des administrateurs vis à vis des établissements

Les propositions en direction des personnes accompagnées, de leur famille font partie intégrante de la mission de l'APAHRC, ainsi que la promotion des missions des établissements.

Pour réaliser ces objectifs, la connaissance des ouvriers, de leur environnement familial et social, l'évolution des enjeux sociétaux se nourrissent des échanges aux différents niveaux d'appartenance à l'association.

La question de la clarté de la place se pose donc à nouveau dans les relations, cette fois-ci sur un mode institutionnel.

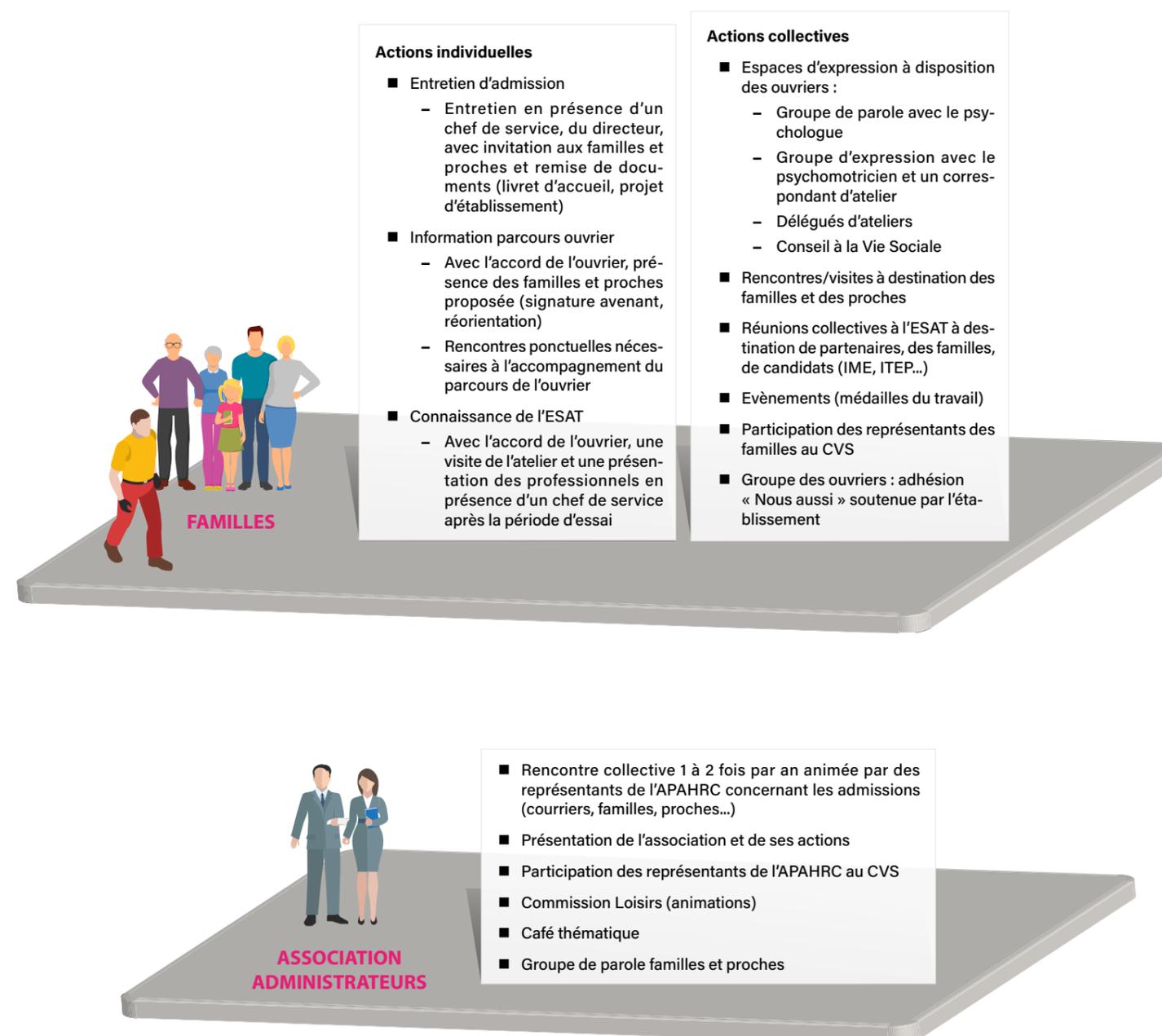
Comment les administrateurs perçoivent-ils l'évolution des besoins des personnes accompagnées ? Comment peuvent-ils transmettre et faire vivre l'action associative ? Comment peuvent-ils soutenir la mission des établissements ?

Ces questions doivent aussi trouver réponse pour partie dans les moyens mis en œuvre à travers le projet d'établissement, les propositions de l'équipe professionnelle sont présentées ci-dessous « Moyens mis en œuvre ».

Écrit de l'équipe professionnelle issu de la recherche action « La place de la famille » GIAC-ARIFTS année 2015.

Moyens mis en œuvre

(tiennent compte des retours des ouvriers suite au questionnaire de l'association transmis par le CVS)



Pour conclure ce projet d'établissement, l'ESAT Arc En Ciel et l'association APAHRC s'engagent à veiller aux évolutions du secteur social et médico-social, en particulier sur celles impactant les modalités d'accompagnement des travailleurs en situation de handicap.

La Direction de l'établissement est responsable de cette veille, mais chacun se doit d'y participer et de faire part de ses lectures, observations et analyses. Il s'agit pour chaque professionnel de veiller à l'environnement législatif et réglementaire, à l'évolution de la qualité des prestations, au maintien de ses compétences, à son adaptabilité, à sa remise en cause, à la participation aux groupes de réflexion avec les différents acteurs du secteur...

Cette veille signifie également s'interroger sur ses pratiques professionnelles pour les maintenir au niveau d'exigence qu'imposent les besoins et les attentes des personnes accompagnées, la réglementation, les familles, tout en s'adaptant aux évolutions du périmètre des missions.

Cette veille doit aussi participer à l'éclairage des administrateurs sur les questions du secteur. De cette manière, un regard croisé doit permettre de faire, de maintenir, d'infléchir ou de modifier les orientations prises.

Cette fonction de veille poursuit l'objectif d'une adaptation permanente aux besoins des ouvriers mais aussi des différents acteurs concernés et particulièrement : les familles, les établissements sociaux et médico-sociaux, les établissements de santé, les entreprises.

Cette veille peut permettre le développement de toute activité participant à l'amélioration de l'accompagnement des ouvriers. Il peut s'agir, par exemple, d'un service d'aide, de formation ou de soutien mais également d'une aide au logement par la sollicitation et la mise en place de dispositifs inclusifs...

En tout état de cause, cette veille doit faire l'objet d'un temps spécifique pour conduire des analyses quant à la pertinence de conserver, modifier ou changer les orientations posées dans le cadre de ce projet.

Annexe au projet d'établissement 2019/2023 :
« Objectifs et plan d'actions à 5 ans », garant de son adaptation en continu aux besoins relatifs aux parcours des personnes accompagnées à l'ESAT Arc En Ciel.

Sommaire détaillé

1 Mission de l'ESAT Arc En Ciel de l'APAHR	5
- Une association et un établissement	6
• Le Projet Associatif de l'APAHR	6
• L'histoire de l'ESAT Arc En Ciel	7
- Le cadre de la mission de l'ESAT	9
• L'histoire du cadre législatif et réglementaire	9
• Des valeurs et des repères professionnels identifiés	12
• Le statut de la personne accueillie	14
2 Aide par le Travail à l'ESAT Arc En Ciel	15
- Les personnes accueillies	16
- Le travail comme utilité sociale	18
- Une aide par des professionnels engagés	18
- Les équipes	20
- Le travail comme facteur de reconnaissance	24
3 En chemin avec l'ESAT Arc En Ciel : parcours personnel, professionnel, formations et compétences à développer pour des personnes en situation de handicap	25
- Un parcours personnel	26
- Les axes de l'accompagnement	27
- Différents espaces de Travail	29
• 16 ateliers de production marchande regroupés par famille d'activités	29
• Séances de psychomotricité	32
• Ateliers artistiques	32
• Entretien psychologique	32
• La citoyenneté et ses instances à l'ESAT Arc En Ciel	33
• Activité expression	35
• Groupes de paroles	35
4 Le travail au service de l'insertion et de l'inclusion	36
- Apprentissages	37
- Stages	37
- Prestations et mises à disposition	38
- Formations	38
• Des supports d'accompagnement	38
• Suivi du parcours à l'ESAT	39
5 Adaptations de l'accompagnement à la santé, au vieillissement des personnes en situation de handicaps	40
- Une participation de la personne au volet santé de son projet personnalisé	41
- Une promotion de la santé et de la prévention des risques	41
- Une cohérence, une continuité et la permanence des soins autour de chaque personne accompagnée	41
- La prise en compte du vieillissement	42
6 Prise en compte de l'affectivité, de la sexualité, de la parentalité, dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap	46
- La vie affective et sexuelle des personnes en situations de handicap dans la complexité d'un vivre ensemble	47
- La vie affective et sexuelle des personnes en situations de handicap à l'épreuve des représentations	48
- Permettre la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap	49
7 Communication, collaborations et partenariats développés	50
- Les notions complémentaires : « réseau » et « partenariat »	51
- Faire connaître l'établissement sur son territoire	52
- Valoriser les compétences des travailleurs en développant les échanges entre l'ESAT et son territoire	53
- Élaborer et conforter des partenariats afin de faciliter les transitions et favoriser la vie sociale	54
8 La place des familles dans l'accompagnement des ouvriers	55
- Moyens mis en oeuvre	57

Projet d'établissement réalisé par l'ensemble du personnel et des ouvriers de l'ESAT Arc En Ciel :

BARRE Alzira, BAUMARD Andy, BEAUJON Jean-Christophe, BEAUMON Luc, BERNARD Elliott, BOURCIER Patrice, CHENE André, CHESNAYE Christophe, DEFOIS Yannick, DUGAST Élodie, GABORIEAU Severine, GALLARD Émilie, GAUVRIT Dominique, GRELAUD Cécile, GUERIN Florian, GUERIN Julien, GUILBAULT Philippe, GUILLON Magalie, GUYOT Aurélie, JADE Corine, JOURDAN Élodie, LE GAC Olivier, LEMAHIEU Sophie, LIBAUD Nelly, MARTIN Sylvie, MARTIN Marie-Jeanne, MESKINI Hakim, MINAUD Karine, MULLER Julie, MUSIAL Jean-Michel, NAUD Dominique, PELLETIER Leslie, RAFFEGEAU Claude, RANJARD Yvan, RICHARD Anne, ROLLANDEAU Gwladys, SECHER Gérard, SOURISSEAU Frédéric, SOURISSEAU Olivier, TABAREC Jimmy, VIOLLEAU Philippe, VRIGNAULT Jessie, ZERZERI Sémira, ABELLARD Cécile, AKSU Ismail, ALBERT Dominique, ALLAIN Vanessa, ALLARD Mathias, ALLARD Séverine, ANDOURIN Bruno, ANGEBAULT Myriam, ANQUETIL Christelle, APPAVOU Alexandre, ARRIAL Kévin, AUPAIS Gilles, BARBEAU Nelly, BARBOT Charly, BARRE Christophe, BATARDIERE Robert, BEAUMARD Sylvie, BERARD Julie, BERTHO Yohan, BERNARD Guy, BERTHELOT Nadia, BESSON Michèle, BIDAUD Cécile, BIGARD Yann, BIGOT Emile, BILLAUD Eric, BIOTTEAU Angéline, BIOTTEAU Stéphanie, BITEAU Simon, BLANCHANDIN Françoise, BLIN Frédéric, BLOUIN Christophe, BODIN Régis, BOIDRON Virginie, BOTINEAU Sylvie, BOUMARD Nelly, BOUSLIMANI Hacène, BOUTIN Yohan, BRAULT Yann, BRECHETEAU Anita, BREMOND Aurélien, BREMOND Jérôme, BRETEAUDEAU Dominique, BROCHARD Nadège, BROCHARD Richard, BROSSIER Stéphanie, BROUARD Charly, CAMPFORT Dominique, CASSARD Vanessa, CHAMBIRON Lucie, CHIRON Véronique, CHIRON Yann, CHUPIN Jean-Claude, CHUPIN Kévin, CIRET Nicole, COIFFARD Céline, CORNEBISE Claudie, COUDERAT Jérôme, COUE Angélique, COULONNIER Evelyne, COUSSEAU Martin, DA COSTA Samuel, DAUDON Jean-Marc, DAVID Gilles, DE SAUVEBOEUF Foucauld, DECRESAT Béatrix, DELAHAYE Sébastien, DEVILLER Karine, DEWULF Stéphanie, DOUBLET Lucas, DREUX Françoise, DUPUIS Jonathan, DUVEAU Emilie, FERNANDES Justino, FEUILLATRE Patricia, FILLAUDEAU Christophe, FISENNE Sylvain, FLEURIEL Sarah, FONSECA Denis, FORTIN Emmanuelle, FUZEAU Christophe, FUZEAU Mélanie, GABORIAU Carl, GABORIT Anthony, GABORIT Isabelle, GARANDEAU Pauline, GAUCHER Renaud, GAZEAU Yohan, GENARD Dominique, GIBOUIN Amélie, GILARDEAU Myriam, GIRAUD Lydie, GOANVIC Mickaël, GODARD Pierre-Maxime, GOULET Jessica, GOURDON Arthur, GOURDON Christiane, GOURDON Fabrice, GRENOUILLEAU David, GUIMBRETIERE Freddy, GUITTON Laurent, HALLIEN Jérôme, HASSOU POILANE Tatiana, HERVE Mickaël, INKI Maxime, JAROUSSEAU Olivier, JAUNEAU Florian, JEAN Germain, JOLIVET Boris, JOLIVET Gael, JUMEL Anne-Lise, KERKEB Hamid, KESER Sinan, LAIGNEL Isabelle, LASSERRE Vincent, LAURENCEAU Joël, LE BROUSTER Mickaël, LE CAM Estelle, LEGEAYE Franck, LEGENDRE Luc, LEROY Lucie, LIMBOUR François-Xavier, LY Kalia, MAILLET Gaëtan, MALHERBE Romain, MANTAULT Boris, MARCHAL Jérôme, MARCHESSEAU Alexis, MARTIN Jonathan, MAUDET Clément, MERCERON Nathalie, MERCIER Mélanie, MERIAU Julien, MERLET Véronique, MESNARD Céline, METAIREAU Dylan, MEUNIER Annie-France, MOREAU Emilie, MOREAU Frédéric, MOREL Nadia, MUSSET Loïc, PAGANO Bruno, PALARD Christophe, PAPIN Fanny, PASQUIER Claudie, PASQUIER Xavier, PICHON Sébastien, PIHUIT Christophe, PINHEIRO Matthias, PIOUS David, PIPALA Stéphanie, PITON Jean-Michel, PITON Pascale, POTIER Lucille, POUPIN Christelle, POURRIAS Gismonde, QUIGNON Nadine, RAIMBAULT Lucie, RAIMBAULT Ludivine, RICHARD Justine, RICHARD Sylvain, RICHARD Yannick, RIPOCHE Justine, ROUTHIAU Agnès, SADRIN Sophie, SANTIAGO Georges-Miguel, SARCHER Pascal, SAVOY Benoit, SECHE Philippe, SEGUIN Virginie, SFAIHI Radouane, SICARD Sonia, SICAULT Sandrine, SOULARD Flavien, SOURIYA Mickaël, SOURON Pierre, TESSIER Jean, THAREAUT Benjamin, TOUBLANC Sylvain, TRAN Jean, TRIOLET Jonathan, TROISPOILS Nathalie, VENDE Tristan, VERGNAUD Clémence, VERSILLER Michel, WALDRON Silvère

Consultant : Dominique SAMSON - Institut MESLAY

Photographies, vecteurs : ESAT Arc En Ciel, ICI, Freepik

Réalisation graphique : Jessie VRIGNAULT - ESAT Arc En Ciel

Impression : PRINTALYA Cholet

Nbre exemplaires : 500



CHOLET NORD



CHOLET SUD



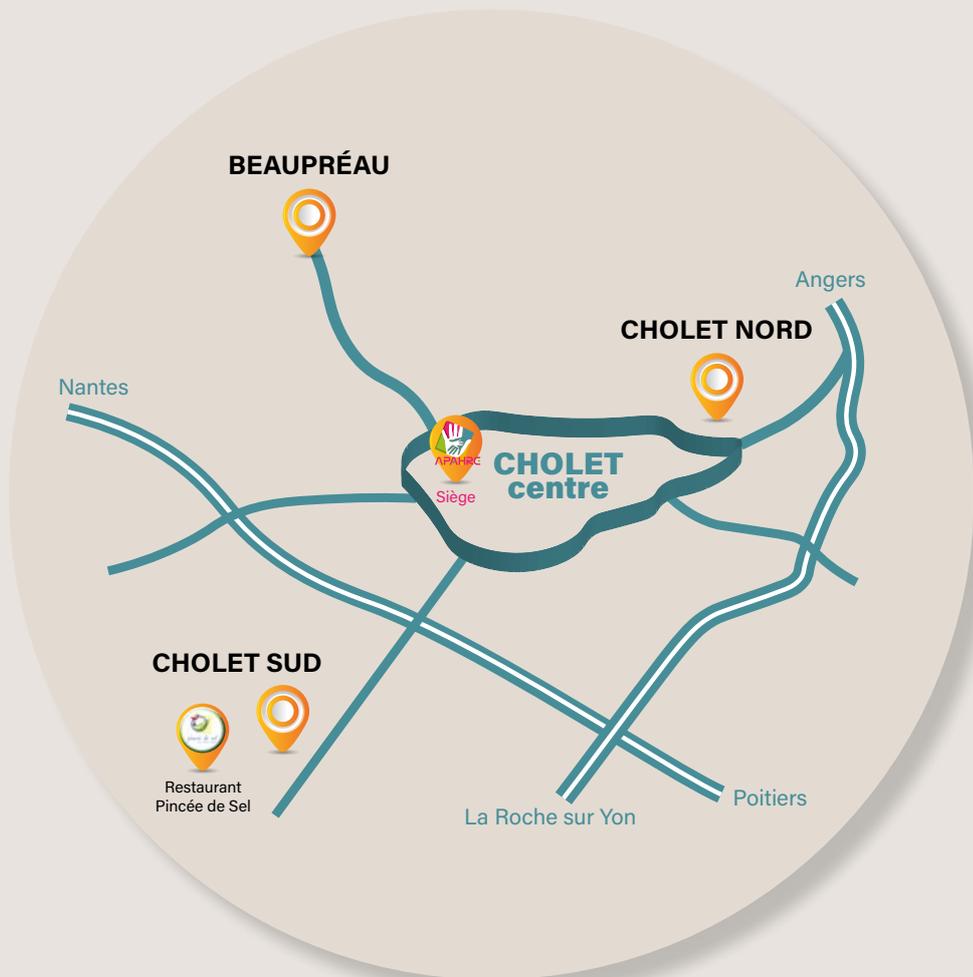
CHOLET SUD
Restaurant Pincée de Sel



BEAUPRÉAU



Siège de l'APAHC
Association des Parents, Amis et Adultes en situation de Handicap de la Région Choletaise
Association - Direction générale
Direction des établissements et services
Comptabilité - Ressources Humaines



Siège APAHRC
Associatif et Administratif
1 square Saint Briac
49300 CHOLET
apahrc.fr



APAHRC
Association des Parents, Amis et Adultes
en situation de Handicap de la Région Choletaise
ESAT Arc en Ciel

**Ateliers et bureaux
CHOLET NORD**
9 rue de Tours
BP 10244
49302 CHOLET cedex
contact@esataec.fr
Tél. 02 41 62 19 12

**Restaurant
PINCÉE DE SEL**
Zone du Cormier
1 boulevard du Cormier
49300 CHOLET
pinceedesel@esataec.fr
Tél. 02 41 46 39 80



**Ateliers
BEAUPRÉAU**
Zone Dyna Ouest
2 rue du Cerisier
49600 BEAUPRÉAU
Tél. 02 41 63 06 35

**Ateliers
CHOLET SUD**
Zone du Cormier
6 boulevard du Cormier
49300 CHOLET
Tél. 02 41 29 25 50

pinceedesel.fr
esat-arcenciel.fr